

République du Bénin

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DU BENIN

2006 - 2011

Le Bénin émergent





# ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DU BENIN

2006 - 2011

Le Bénin émergent

# SOMMAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES	4
INTRODUCTION	6
DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU BENIN	8
Diagnostic économique	9
Le cadre macroéconomique	9
Faiblesse de la compétitivité nationale et sectorielle	13
Lenteur dans la mise en œuvre des réformes	14
Des ressources financières disponibles mais mal adaptées aux besoins	15
Les difficultés de l'intégration régionale	15
Diagnostic social	16
Pauvreté et qualité de vie	16
Accès aux services sociaux de base	17
Environnement et cadre de vie	23
Culture et ingénierie nationale	25
Diagnostic	26
institutionnel	26
Démocratie	26
Etat de droit	27
Performances de l'administration publique	27
Décentralisation et déconcentration	28
DEFIS, VISION ET OBJECTIFS	30
Les défis à relever	31
Les sources des	32
« Orientations stratégiques »	32
Au niveau international	32
Au niveau national	32
Les objectifs	34
Développer des pôles de croissance	34
Réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie	35
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	36
Reconstruire une Administration au service de l'intérêt général et du développement du secteur privé	38
Assainir le cadre macroéconomique et maintenir sa stabilité	41
Promouvoir le renouveau économique	44
Développement de la production et des services à forte valeur ajoutée	44
Mise en place d'un environnement des affaires de norme internationale	50
Développer les infrastructures économiques et sociales	52
Renforcer le capital humain	57
Santé	58
Education	59
Protection des groupes vulnérables et promotion de l'emploi des jeunes	62
Assurer le développement équilibré et durable de l'espace national à travers le développement à la base	65
Attractivité des espaces ruraux et des villes d'importance moyenne	66
Consolidation des bases du développement local et régional	68
Développement durable	70
Espaces frontaliers, sécurité publique et développement	71
LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	74
La promotion de la bonne gouvernance à tous les niveaux	75
La promotion du dialogue social et du développement participatif	77
La promotion du partenariat régional et international	79
Le financement du développement	82
La promotion des IDE	83
La mobilisation de l'épargne nationale	83
La promotion du partenariat public privé	83
La promotion d'une microfinance de développement	84



# LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES

<b>AGOA</b>	: American Growth Opportunity Act
<b>AOF</b>	: Afrique Occidentale Française
<b>APD</b>	: Aide Publique au Développement
<b>APE</b>	: Agents Permanents de l'État
<b>BAD</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>BEPC</b>	: Brevet d'Etude du Premier Cycle
<b>BRVM</b>	: Banque Régionale des Valeurs Mobilières
<b>CBRST</b>	: Centre Béninois de Recherche Scientifique et Technique
<b>CDMT</b>	: Cadre de Dépenses à Moyens Termes
<b>CEAO</b>	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CENA</b>	: Commission Electorale Nationale Autonome
<b>CENAREST</b>	: Centre National de Recherche Scientifique et Technique
<b>CES</b>	: Conseil Economique et Social
<b>CFA</b>	: Communauté Financière Africaine
<b>CM</b>	: Cours Moyen
<b>CMVP</b>	: Cellule de Moralisation de la Vie Publique
<b>CNRST</b>	: Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique
<b>CNSS</b>	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>CNUCED</b>	: Conférence des Nations Unies pour le Commerce, l'Economie et le Développement
<b>CRS</b>	: Catholic Relief Service
<b>DRST</b>	: Direction de la Recherche Scientifique et Technique
<b>DSO</b>	: Document de Stratégies Opérationnelles
<b>DSRP</b>	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>EDSB</b>	: Enquête Démographique et de Santé du Bénin
<b>EFS</b>	: Economie Familiale et Sociale
<b>EQF</b>	: Ecole de Qualité Fondamentale
<b>FCFA</b>	: Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FMI</b>	: Fonds Monétaire International
<b>FNRB</b>	: Fonds National des Retraités du Bénin
<b>FONAC</b>	: Front des Organisations Nationales de lutte contre la Corruption
<b>FUR</b>	: Fichier Unique de Référence
<b>HAAC</b>	: Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication
<b>HR</b>	: Hôtellerie et la Restauration
<b>IDE</b>	: Investissements Directs Etrangers
<b>IDH</b>	: Indice de Développement Humain
<b>IMF</b>	: Institution de Micro Finance
<b>INSAE</b>	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
<b>IPF</b>	: Indice de participation des femmes

<b>IPH</b>	: Indice de Pauvreté Humaine
<b>LEPI</b>	: Liste Electorale Permanente Informatisée
<b>MDEF</b>	: Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances
<b>NEPAD</b>	: Nouveau Partenariat Africain pour le Développement
<b>OLC</b>	: Observatoire de Lutte contre la Corruption
<b>OMD</b>	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OPT</b>	: Office des Postes et Télécommunications
<b>OS</b>	: Orientations Stratégiques
<b>PAB</b>	: Plan d'Actions de Bruxelles
<b>PAC</b>	: Port Autonome de Cotonou
<b>PAN</b>	: Programme Alimentaire et Nutritionnel
<b>PER</b>	: Programme Economique Régional
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PIR</b>	: Programme Indicatif Régional
<b>PMA</b>	: Pays les Moins Avancés
<b>PME</b>	: Petite et Moyenne Entreprise
<b>PNB</b>	: Produit National Brut
<b>PND</b>	: Plan National de Développement
<b>PPTÉ</b>	: Pays Pauvres Très Endettés
<b>RGPH</b>	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
<b>SBEE</b>	: Société Béninoise d'Energie Electrique
<b>SOGEMA</b>	: Société de Gestion des Marchés Autonomes
<b>SONAPRA</b>	: Société Nationale pour la Promotion Agricole
<b>SONEB</b>	: Société Nationale des Eaux du Bénin
<b>SRP</b>	: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>SS</b>	: Sciences de la Santé
<b>STA</b>	: Sciences et Techniques Agricoles
<b>STAG</b>	: Sciences et Techniques Administratives et de Gestion
<b>STI</b>	: Sciences et Techniques Industrielles
<b>TEC</b>	: Tarif Extérieur Commun
<b>TIC</b>	: Technologies de l'Information et de la Communication
<b>TVA</b>	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UAC</b>	: Université d'Abomey Calavi
<b>UEMOA</b>	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UNESCO</b>	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
<b>UP</b>	: Université de Parakou
<b>VIH/SIDA</b>	: Virus de l'immunodéficience humaine / Syndrome d'Immunodéficience Acquise

# INTRODUCTION

DEPUIS LE 6 AVRIL 2006, UN NOUVEAU VENT SOUFFLE SUR LE BÉNIN : CELUI DU « CHANGEMENT ». LE CHEF DE L'ÉTAT, LE DOCTEUR BONI YAYI, A CLAIREMENT INDIQUÉ, DANS SON DISCOURS D'INVESTITURE, SA VOLONTÉ DE RELEVER LES DÉFIS DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ACCÉLÉRÉE ET DU DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN POUR FAIRE DU BÉNIN UN PAYS ÉMERGENT ; CECI, EN PROMOUVANT UNE GOUVERNANCE CONCERTÉE, EN SOUTENANT LE SECTEUR PRIVÉ, EN DÉVELOPPANT LES INFRASTRUCTURES ET EN APPUYANT LE DÉVELOPPEMENT À LA BASE.



Pour impulser et conduire efficacement un tel programme, il importe de disposer d'un cadre stratégique de référence en vue d'offrir à tous les acteurs les repères nécessaires pour l'action. Il importe également de faire des choix fondamentaux, de nature structurelle et inscrits dans des perspectives de moyen et long termes. Convaincu de cette nécessité, le Gouvernement a décidé d'élaborer les Orientations stratégiques de développement pour la période 2006-2011.

La Vision du Chef de l'Etat étant de faire du Bénin un pays émergent, **l'objectif global** des orientations stratégiques de développement est double :

- créer et dynamiser des pôles de croissance et de développement ;
- réduire de façon significative la pauvreté.

Il s'agit d'un objectif à fort effet d'entraînement dont la réalisation passe par la prise en compte de toutes les préoccupations dégagées du diagnostic stratégique. Il permet de conduire harmonieusement la croissance économique et le développement social.

Dans le but de relever les défis de la compétitivité de l'économie, de l'attractivité de l'espace national, de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et surtout de la bonne gouvernance, ces orientations stratégiques portent sur les points suivants :

- reconstruire une Administration moderne et efficace, au service de l'intérêt général et du développement du secteur privé ;
- assainir le cadre macroéconomique et maintenir sa stabilité ;
- promouvoir le renouveau économique par la mise en place d'un environnement économique et institutionnel de norme internationale et par la diversification de l'économie ;

- développer les infrastructures de qualité nécessaires à l'accroissement des investissements privés ;
- renforcer le capital humain pour améliorer la productivité de l'économie nationale ;
- assurer un développement équilibré et durable de l'espace national.

Ces orientations sont soutenues par des axes stratégiques appropriés qui permettent de faire les meilleurs choix pour les actions susceptibles de conduire à la réalisation de l'objectif global.

Par ailleurs, ces orientations stratégiques sont accompagnées par des mesures transversales destinées à assurer :

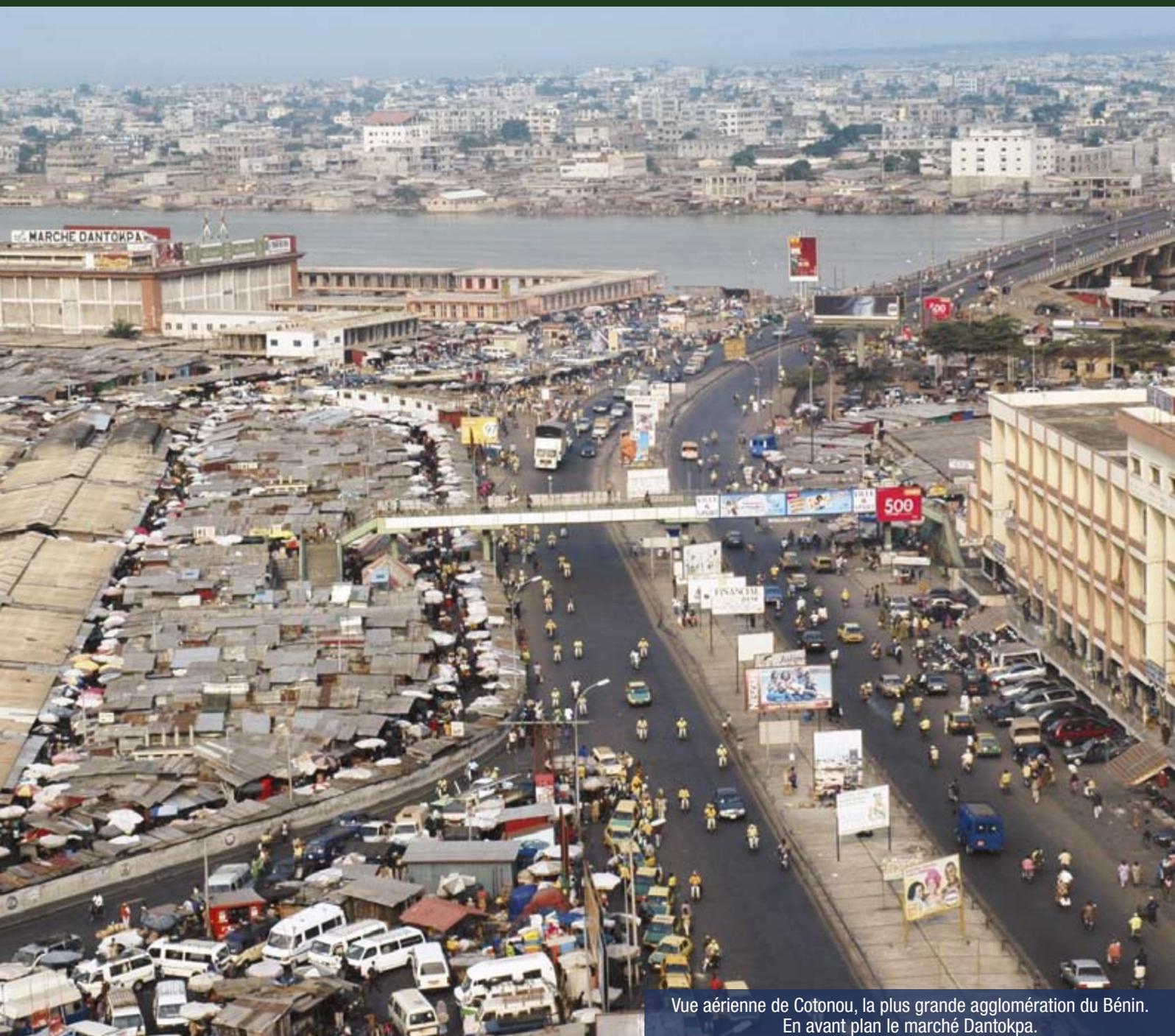
- la promotion de la bonne gouvernance, en particulier sur les questions d'intégrité, de civisme et de respect du bien public ;
- la promotion du dialogue social et du développement participatif ;
- la promotion du partenariat régional et international ;
- la mobilisation et l'utilisation efficiente des ressources nécessaires au financement du développement.

Le présent document servira de base à tous les travaux ultérieurs d'élaboration de stratégies et de programmes, notamment la préparation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de deuxième génération et l'élaboration des budgets-programmes des différents ministères.

Le rapport est donc un document d'orientation. Il procède à un diagnostic stratégique du Bénin (partie I), décline ensuite les défis, la vision du développement national et les objectifs (partie II), puis les orientations et axes stratégiques (partie III) et, enfin, les conditions de mise en œuvre des orientations stratégiques (partie IV).



# DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU BENIN



Vue aérienne de Cotonou, la plus grande agglomération du Bénin.  
En avant plan le marché Dantokpa.



# DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE

## Le cadre macroéconomique

### La croissance du PIB

Sur la période 1995-2000, le taux de croissance économique du Bénin a été en moyenne de 5%. En 2001 ce taux est passé à 6,2 % avant de connaître une tendance baissière pour s'établir à 3,1% en 2004 et à 2,9% en 2005. Ce repli d'activité est tributaire, d'une part, de la régression de la part de la valeur ajoutée du secteur tertiaire dans la formation du PIB à la suite des restrictions commerciales imposées par le Nigeria sur les réexportations et d'autre

part de la crise de la filière coton, principal produit d'exportation, de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des Etats-Unis ainsi que du renchérissement continu du cours du pétrole.

Du fait de cette faiblesse de l'activité économique, notamment par rapport à la croissance démographique (3,25%), le Bénin est encore compté en 2005 parmi les pays les moins avancés du monde, se situant au 165ème rang sur 179 pays en termes de revenu par habitant.

**Graphique 1:** Evolution du taux de croissance économique



Source : INSAE / Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances (MDEF)

Le revenu par habitant est ainsi le même en 1981 et en 1999, avec un PIB par habitant de 261 000 FCFA (cf graphique 2).

Le faible développement de l'économie béninoise depuis 1960 s'explique en partie par

la compétitivité insuffisante de la plupart des secteurs et par la forte vulnérabilité aux chocs extérieurs, notamment la conjoncture économique du Nigeria ainsi que les fluctuations du prix du coton et du pétrole.

**Graphique 2:** Evolution du PIB par habitant 1980-2005



La croissance du PIB a reposé sur un taux d'investissement de l'ordre de 19,4% en moyenne entre 2000 et 2005, dont 8,0% pour le secteur

public et 11,4% pour le secteur privé alors que celui des pays asiatiques tourne autour de 28%.

**Tableau 1 :** Evolution du taux d'investissement

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Investissement public</b> (en % du PIB)	<b>6,4</b>	<b>6,8</b>	<b>7,4</b>	<b>7,5</b>	<b>8,1</b>	<b>8,0</b>
<b>Investissement privé</b> (en % du PIB)	<b>11,6</b>	<b>11,5</b>	<b>11,6</b>	<b>12,0</b>	<b>11,3</b>	<b>11,4</b>
<b>Investissement total</b> (en % du PIB)	<b>18,0</b>	<b>18,2</b>	<b>18,9</b>	<b>19,5</b>	<b>19,4</b>	<b>19,4</b>

Source : INSAE / Comptes Nationaux

Le niveau insuffisant du taux d'investissement s'explique, entre autres, par la faiblesse de l'épargne nationale (13% du PIB) et par le niveau modeste des Investissements Directs Etrangers (1,5% du PIB en moyenne).

L'appareil productif est marqué par la prépondérance des secteurs primaire et tertiaire sur la période 1995–2005. La part moyenne de ces secteurs dans la formation du PIB béninois de 1995 à 2005, de même que la population active évoluant dans les différents secteurs, sont présentées dans les graphiques ci-contre.

Dans le secteur primaire, l'agriculture y est prépondérante et conserve à elle seule 24,1% du PIB. Elle reste une source importante de devises, malgré la faiblesse de la productivité, la non mécanisation, la non maîtrise de l'eau, la mauvaise organisation des filières, l'insuffisance de l'encadrement technique, le manque d'infrastructures, l'absence quasi totale de financement des activités de production et la faible diversification des cultures d'exportation.

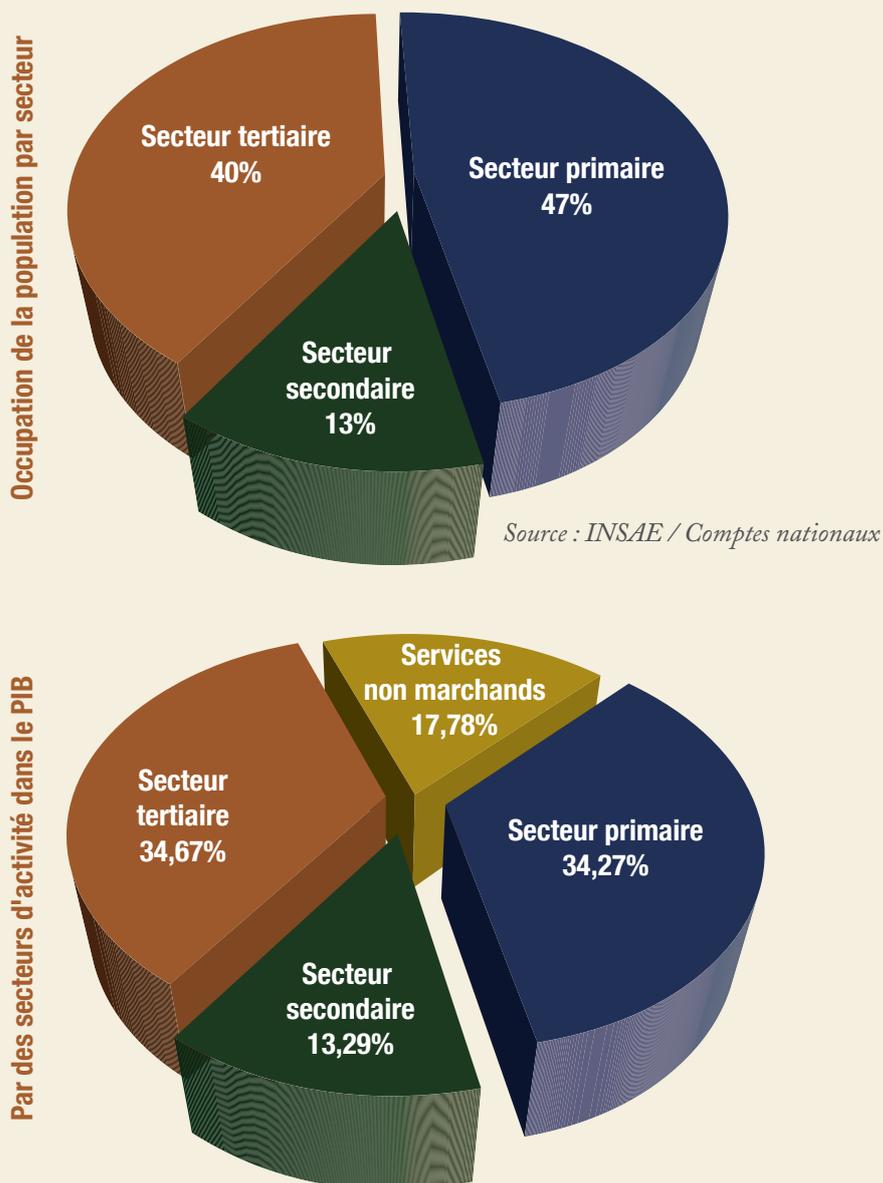
La production industrielle est dominée par l'industrie alimentaire, l'industrie textile et la cimenterie. Les BTP et l'Énergie qui constituent une base indispensable pour le développement industriel participent très peu à la formation du PIB avec respectivement 0,9% et 3,9% du PIB, sur la période 1995–2005. L'insuffisance des capacités entrepreneuriales et managériales, l'insuffisance d'investisseurs dans le secteur, le faible niveau d'exploitation et de valorisation des ressources locales, l'inadaptation de l'environnement institutionnel et réglementaire constituent les principaux problèmes qui entravent le développement industriel du pays.

Les activités du tertiaire reposent essentiellement sur le commerce qui reste largement tributaire de l'état des relations avec le grand voisin, le Nigeria. Ce secteur reste confronté à des difficultés de relance telles que l'inadéquation et/ou l'insuffisance des textes législatifs et

réglementaires, le développement à un rythme inquiétant de la contrebande, le déficit de coordination des actions des différentes structures nationales impliquées dans le processus de développement des échanges.

Les autres services, notamment les services de transport sont peu performants en raison d'un environnement difficile caractérisé par l'état défectueux des infrastructures de transports.

**Graphique 3 :** Part moyenne des secteurs d'activité dans la formation du PIB et proportion de la population active occupée



## L'inflation

Depuis la dévaluation du FCFA en 1994 qui avait vu les prix augmenter de 38,5%, l'inflation a été maîtrisée. Entre 2000 et 2004, l'évolution moyenne des prix a été de 2,6% par an ; elle a connu une accélération en 2005 (+5,4%) qui résultait principalement de la crise alimentaire dans la sous-région (Niger en particulier) et de son impact sur le prix des céréales. Elle découlait aussi du renchérissement des cours du pétrole et de la désorganisation des circuits de distribution du carburant.

## Les finances publiques

L'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par une dégradation des principaux soldes budgétaires, imputable à une hausse des dépenses totales plus importante que celle des recettes fiscales. Alors que la pression fiscale

(Recettes / PIB) se situe toujours au dessous de 15%, le niveau des dépenses publiques, qui plafonnait à 20% du PIB entre 2000 et 2004, est passé à 22,2% en 2005, occasionnant ainsi une détérioration sans précédent des comptes publics.

## Les équilibres extérieurs

De 1992 à 2005, la balance commerciale a eu tendance à se détériorer et le taux de couverture moyen de la période n'a été que de 33,7% (voir graphique 4).

La faiblesse des transferts courants, qui représentent en moyenne moins de 5% du PIB, n'a pas permis de compenser le déséquilibre des flux commerciaux, entraînant ainsi un déficit de la balance courante de 4,5% du PIB en 2005 contre 3,0% en 2001.

**Graphique 4 : Evolution du solde de la balance commerciale (en % du PIB)**



Source : INSAE / Comptes Nationaux

## Situation monétaire

La situation monétaire a été caractérisée, au cours des cinq dernières années (2001 – 2005), par une hausse simultanée des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur. La masse monétaire s'est établie en 2005 à 376,6 milliards alors que les avoirs extérieurs nets ont enregistré une hausse de 47,5 milliards par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique par l'augmentation de 69,3 milliards de la position extérieure nette de la BCEAO, celle des banques ayant baissé de 21,8 milliards.

## Dettes extérieures

L'encours de la dette (en % du PIB) se situe depuis 2003 sur une tendance à la baisse. Elle était de 40,1% du PIB en 2005 contre 39,5% en 2004 et 40,3% en 2003, niveau à comparer à celui enregistré entre 1994 et 2003 (64,6% du PIB). Cette baisse résulte principalement des opérations d'allègement de la dette obtenues

au titre de l'initiative PPTE. Actuellement, la plupart des créances (84% des obligations) sont contractées auprès de la Banque Mondiale, du FMI et de la BAD. Cependant, il convient de signaler, qu'en dépit des différents allègements obtenus, le ratio de l'encours de la dette sur les recettes d'exportation est de 281,3%, niveau largement au-dessus du seuil de 150% retenu dans le cadre de l'initiative PPTE.

## Vue d'ensemble

Dans l'ensemble, la situation économique et financière du Bénin a été caractérisée par une croissance modérée en 2005. L'économie reste toujours tributaire des échanges avec le Nigeria et de la culture du coton, principal produit d'exportation. Ainsi les mesures commerciales restrictives décidées par le Nigeria et la baisse des cours du coton, qui a exacerbé les difficultés de la filière, limitent l'accélération de la croissance économique du pays.

# Faiblesse de la compétitivité nationale et sectorielle

L'économie béninoise n'est pas compétitive. En effet, le Bénin n'a pas su bâtir un environnement attractif pour les investisseurs :

- il se positionne au 114ème rang sur 117 pays dans le Global Competitiveness Report 2005-2006 du World Economic Forum (grille de critères relatifs à l'environnement des affaires, l'environnement économique, la qualité des institutions publiques, le niveau d'innovation et de technologie, etc.) ;
- il est 129ème sur 155 pays en 2005 selon le Rapport de la Banque mondiale sur le climat des affaires (enquête Doing Business de la Banque Mondiale). Les chefs d'entreprise

soulignent notamment comme facteurs bloquants : le taux d'imposition, les lourdeurs administratives, la législation fiscale, le coût du crédit ;

- 84% des entreprises considèrent la corruption comme un problème majeur : des paiements informels semblent ainsi requis pour des opérations au quotidien telles que la demande d'une ligne téléphonique, l'obtention d'un document d'importation ou d'une licence commerciale ;
- le système de passation des marchés souffre de nombreuses faiblesses ;

- l'économie informelle représente 45% de la production nationale en 2000 ;
- la valeur ajoutée par travailleur et la productivité du capital sont des plus faibles au monde ;
- Cotonou est classée 175ème sur 215 villes, quant à la qualité de vie pour un expatrié (classement selon 39 critères tels que l'environnement politique, social, économique, la santé publique, les services médicaux, etc.) ;
- les infrastructures de base (routes, électricité, télécommunications, écoles) sont globalement jugées de mauvaise qualité, la plupart étant encore gérées par des sociétés publiques.

En plus des problèmes mentionnés ci-dessus, les coûts des facteurs de production (électricité, télécommunications, etc.) sont généralement supérieurs à ceux des autres pays africains<sup>1</sup>, lesquels sont plus élevés que ceux des autres régions du monde. De plus, la qualité des services d'électricité et de télécommunications est souvent médiocre.

En conséquence, la capacité du Bénin d'attirer des investissements directs étrangers est faible et le montant des flux financiers n'est pas encore significatif (1,5% du PIB en 2004 et 1% du PIB en 2005).

## Lenteur dans la mise en œuvre des réformes

Les réformes structurelles engagées au cours de ces dernières années ont essentiellement porté sur la privatisation des entreprises publiques, notamment la Société Nationale de Promotion Agricole (SONAPRA), la Société Béninoise d'Eau et d'Electricité (SBEE), l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) et le Port Autonome de Cotonou (PAC). Mais la qualité de certaines de ces réformes a été sujette à question.

Les réformes budgétaires, quant à elles, visent le renforcement de la situation macro-économique, l'efficacité de la dépense publique, la responsabilisation des ministères sectoriels, le renforcement du cadre fiduciaire et la transparence de l'information comptable et financière. Mais le rythme de mise en œuvre de ces différentes réformes a été ralenti par la faiblesse des capacités humaines et institutionnelles.



Vues du Port de Cotonou

<sup>1</sup> Voir Rapport sur l'étude diagnostique sur l'intégration commerciale réalisée dans le contexte du Cadre Intégré.

## Des ressources financières disponibles mais mal adaptées aux besoins

La problématique du financement du développement au Bénin concerne les sources de financement et l'adéquation entre la nature des ressources et les besoins de financement. Le diagnostic sur le financement de l'économie nationale présente une situation peu reluisante. En effet, l'épargne nationale reste insuffisante (en moyenne autour de 13% du PIB entre 2000-2005) pour financer les besoins d'investissement. Cette insuffisance s'explique, entre autres, par le faible niveau du revenu et sa variabilité, le manque d'incitation à l'épargne, la charge de la dette extérieure, les systèmes de sécurité sociale et de pensions et la faiblesse du développement financier. Par ailleurs, les banques commerciales, qui représentent plus de 90% de l'actif total du secteur financier, restent concentrées dans les zones urbaines avec une clientèle limitée. En dépit de l'excédent de liquidité, le système financier au Bénin n'accompagne pas le développement des petites et moyennes entreprises. La rareté des ressources longues constitue ainsi un frein majeur aux financements des investissements des entreprises.

Le secteur de la microfinance a connu une croissance remarquable pendant la dernière décennie. Toutefois, l'efficacité et la pérennité des institutions de microfinance sont handicapées, entre autres, par une gouvernance d'entreprise de qualité souvent médiocre, la dégradation de portefeuille par suite d'une accumulation des impayés et des taux d'intérêt débiteurs exorbitants pour soutenir une activité économique rentable.

En outre, l'attractivité pour l'Investissement Direct Etranger (IDE), principal déterminant de la croissance économique, est encore très faible. En 2002, le Bénin n'a attiré que 7% des flux annuels globaux d'IDE dans les Etats de l'UEMOA contre 12% en 2000.

De même, l'Aide Publique au Développement, fournie au Bénin par ses partenaires au développement, reste en deçà des attentes. Le problème ne se pose pas seulement par rapport au niveau de la contribution totale des partenaires au développement, mais surtout en termes d'affectation des ressources financières et également d'absorption des fonds mobilisés.

## Les difficultés de l'intégration régionale

L'exploitation des économies d'échelle que prône l'intégration régionale requiert le développement et la diversification de la production nationale dans des conditions de compétitivité nécessaires pour stimuler l'accélération de la croissance économique, afin de faire face aux exigences de la mondialisation et de la globalisation. L'intégration régionale, qui consacre la

libre circulation des personnes et des biens, n'est pas réalisée dans les faits, dans la mesure où de nombreuses barrières douanières persistent encore malgré l'existence du Tarif Extérieur Commun (TEC) entre les pays de la sous région ; ce qui constitue un véritable frein à l'expansion des échanges commerciaux.



Réduire la pauvreté rurale et périurbaine est la principale préoccupation du Gouvernement du Bénin et de ses partenaires au développement.

# DIAGNOSTIC SOCIAL

## Pauvreté et qualité de vie

Nonobstant le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques et les progrès au plan social, le phénomène de pauvreté persiste et s'aggrave aussi bien en milieu rural que dans les villes.

La moyenne de l'incidence de la pauvreté monétaire a été de 30% sur la période allant de 1996 à 2002 au Bénin, avant de passer à 26,5% en 2003. La variation d'une année à une autre – hormis l'année 2003, n'est pas assez significative pour parler valablement du recul de l'incidence de la pauvreté monétaire dans

le pays. Quant à la profondeur et à la sévérité de la pauvreté, elles n'ont cessé de s'aggraver entre 1996 et 1999. C'est sur la période allant de 2001 à 2003, qu'une lueur de stabilisation, voire de recul, de ces indicateurs a été observée. Si la profondeur de la pauvreté est plus frappante en milieu rural qu'en milieu urbain, le phénomène inverse est constaté au niveau de la sévérité de la pauvreté. Si les tendances actuelles se maintiennent, les objectifs de réduction de la pauvreté de moitié d'ici à 2015 ne pourraient pas être atteints.

# Accès aux services sociaux de base

Les services sociaux de base analysés sont l'éducation, la santé et l'accès à l'eau.

## Education

### Enseignement maternel

L'effectif des enfants de l'enseignement maternel est passé de 28.051 en 1999 à 32.022 en 2004, soit un accroissement moyen annuel de 2,8%. Les centres urbains des départements de l'Atlantique, du Littoral, de l'Ouémé et du Plateau rassemblent à eux seuls plus de 62% du personnel d'encadrement. L'exclusion de fait des enfants ruraux augmente leur vulnérabilité. Cette situation traduit bien les disparités régionales dans la répartition géographique des centres de formation de la petite enfance.

### Enseignement primaire

Les réformes adoptées dans l'enseignement primaire ont permis de passer des programmes par objectifs aux programmes par compétence (nouveaux programmes), dont la différence fondamentale réside dans la conception des programmes mais aussi dans la méthodologie d'enseigner. Les secteurs public et privé contribuent à l'offre éducative. En 2002, le secteur privé représentait 9% du total des établissements, soit 426 écoles primaires contre 4.266 dans le secteur public.

Malgré l'augmentation de l'effectif des enseignants, le ratio « élèves par maître » reste supérieur à la norme de l'École de Qualité Fondamentale (EQF) et à celle de l'UNESCO, qui sont respectivement de 50 et 40. Dans le domaine de la scolarisation, l'effectif de la population scolarisée, qui est passé de 624.778 élèves en 1994 à 1.319.648 élèves en 2004, soit un accroissement annuel moyen de 7,8%, reste faible. Le Taux Net de Scolarisation est passé

de 32,1% en 1992 à 51,3% en 2002<sup>2</sup>. En outre, le système éducatif souffre de la faiblesse du taux de rendement interne : sur 100 enfants abordant le primaire, seuls 49 accèdent au secondaire.

Les principales conclusions qui se dégagent de l'analyse sont : (i) un nombre encore élevé d'enfants en dehors de l'école, (ii) une forte déperdition caractérisée par plus de 50% des enfants scolarisés sortant du système avant le CM2, (iii) un nombre insuffisant d'enseignants dont la moitié n'est pas qualifiée. Malgré ces faiblesses, une bonne progression a été enregistrée dans la scolarisation des filles. Des progrès ont été également notés au niveau de la qualité des politiques. En effet, les politiques basées sur le ciblage des interventions donnent des résultats significatifs. Les dépenses hors masse salariale ont nettement augmenté et la coordination des partenaires techniques et financiers a été améliorée. De nouvelles structures ont été aussi créées pour améliorer la qualité des politiques.



La gratuité de l'éducation au primaire permet d'ouvrir les portes de l'école à tous les enfants du Bénin.

<sup>2</sup> Statistiques issues du 3<sup>e</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitation.

### Enseignement secondaire

L'examen des statistiques révèle que les effectifs du 1er et du 2ème cycle de l'enseignement secondaire ont triplé entre 1994 et 2004, passant de 107.043 à 312.711. Le pourcentage d'élèves dans le privé est passé, dans la même période, de 8% à 15% du total. Le diagnostic du sous-secteur révèle les principaux traits ci-après : (i) l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel enseignant, (ii) le manque de performance de l'administration scolaire, (iii) le faible rendement du système caractérisé par un fort taux d'échec aux examens (BEPC, BAC) et des niveaux de redoublement et d'abandon très élevés (particulièrement chez les filles), (iv) l'absence d'un mécanisme de gestion et de régulation des flux scolaires.

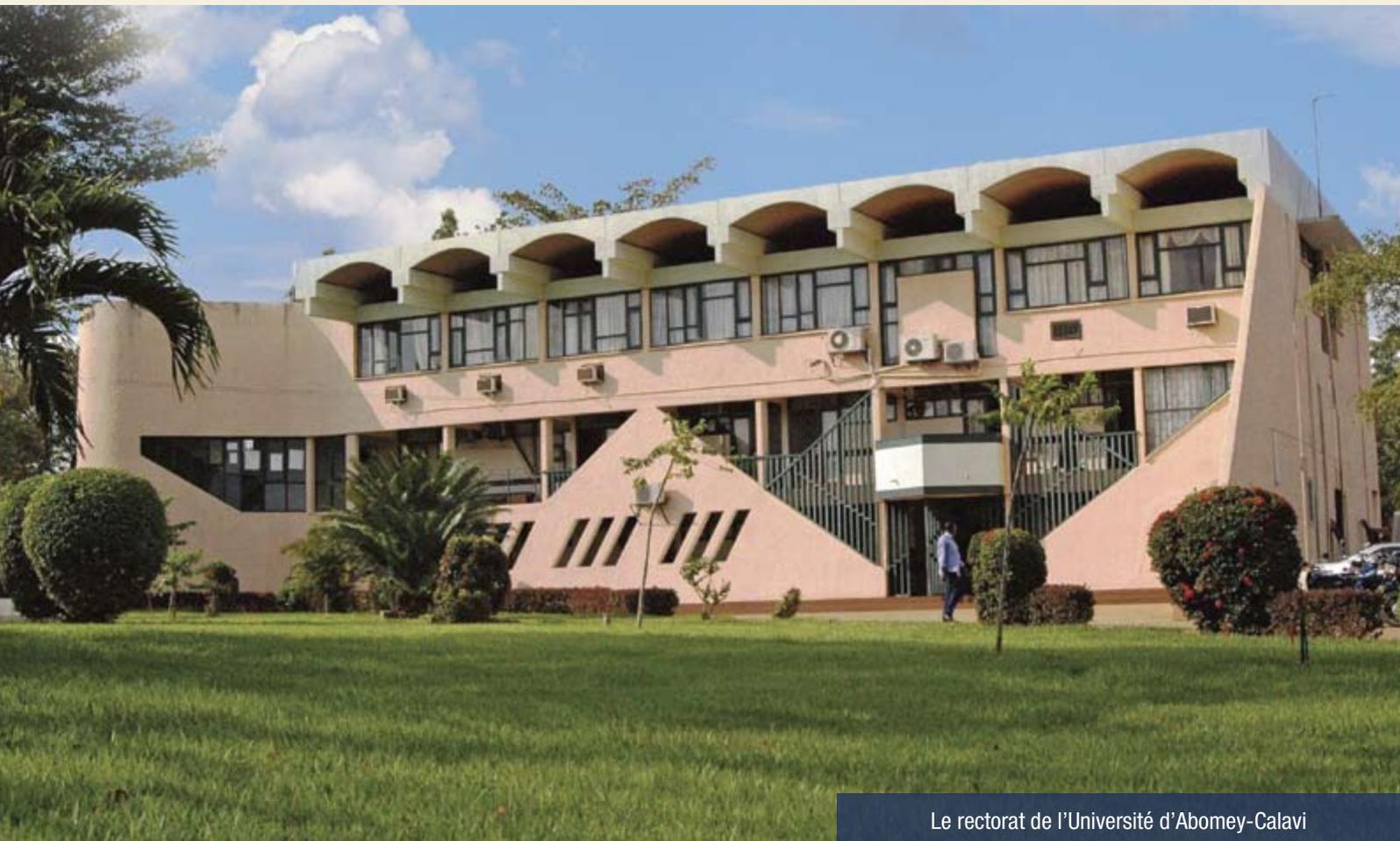
A ces déficiences, il faut aussi associer, d'une part, l'inadéquation entre la progression des effectifs scolaires et l'évolution des infrastructures (salles de classe, laboratoires, bibliothèques, infirmeries, cantines et ateliers), et d'autre part,

la non pertinence des formes et des contenus des enseignements par rapport aux besoins de développement.

### Enseignement supérieur

En 2004, pour un effectif de 30.267 étudiants dans les facultés sur le campus d'Abomey-Calavi, il n'y avait qu'environ 5.000 places disponibles. L'Université de Parakou, initialement prévue pour accueillir 400 étudiants en première année, en a reçu 2.063 en 2002-2003 dont 1.581 en première année. Le ratio « étudiant par enseignant » est de 48, au lieu de 15 selon les normes internationales.

Par ailleurs, il est noté une disparité entre les facultés classiques et les écoles et instituts. En effet, les établissements de formation professionnelle accueillent 20% de l'effectif total des étudiants inscrits dans les universités nationales tandis que les facultés dites classiques en accueillent 80%.





Cours d'économie à l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée de Management.

En outre, la recherche scientifique et technique, conçue pour être un outil essentiel de développement, n'a pas pu se hisser à la hauteur de sa tâche.

### Enseignement technique et formation professionnelle

L'état des lieux dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle présente les faiblesses suivantes :

- offre de formation insuffisante au regard des besoins du marché ;
- rigidité du système par rapport à la demande de formation ;
- inefficacité externe du système (un nombre

important de rejets) ;

- inadéquation des formations avec les besoins du marché ;
- déséquilibre visible entre la structure de l'économie nationale et l'appareil éducatif (5% de l'effectif des élèves de l'enseignement technique et de la formation professionnelle évoluent dans les établissements agricoles alors que les activités agricoles et connexes occupent plus de 70% de la population active ;
- déséquilibre dans la répartition géographique des différents établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle.

### Alphabétisation

Le taux national d'analphabétisme reste toujours élevé malgré les efforts déployés par l'Etat, les partenaires au développement et les réformes successives du système éducatif béninois en vue de généraliser l'enseignement primaire en langue française et pour promouvoir l'alphabétisation en langues nationales. En effet, ce taux est passé de 67,4% en 2002 à 66,4% en 2004 (78,1% pour les femmes contre 55% pour les hommes).

L'indice de parité du genre à l'alphabétisme qui était de 0,49 en 1992 ne s'est amélioré que légèrement en passant à 0,56 pour les jeunes de 15-24 ans en 2002.

### Santé

La situation épidémiologique est caractérisée par une pathologie tropicale variée avec une prédominance des affections endémo-épidémiques (40%). Ces affections sont dominées par :

- le paludisme, qui se situe au premier rang des affections infectieuses et parasitaires notifiées au Bénin. En 2004, il représentait 37% des causes de recours aux soins dans les formations sanitaires. Sa létalité a diminué de 316‰ en 1995 à 135‰ en 2004 ;

- la prévalence moyenne de l'infection au VIH au niveau des sept anciens sites sentinelles est de 2,2% en 2003 contre 2% en 2004 dans l'ensemble de ces sites sentinelles. On constate une légère diminution de cet indicateur en raison des différentes mesures prises par le Gouvernement ;
- les diarrhées et les gastro-entérites, liées au péril hydro-fécal et aux mauvaises conditions d'hygiène, qui constituent l'une des principales causes de décès au Bénin, surtout chez les enfants de 0 à 4 ans ;
- les infections respiratoires aiguës (IRA), avec 16% de la pathologie notifiée en 2004.

La situation sanitaire s'explique globalement par :

- **une offre inadéquate de services sanitaires :** la proportion des arrondissements disposant en 2004 de Centres de Santé conformes n'est que de 65%. Ainsi, de nombreux Centres de Santé existants restent à réhabiliter, en plus des constructions à réaliser dans les arrondissements dépourvus d'infrastructures sanitaires. Par ailleurs, malgré les efforts fournis, plusieurs zones sanitaires sont sans hôpital de zone et l'effectif du personnel est insuffisant, surtout celui des médecins spécialistes appelés à servir dans les hôpitaux de zone. De plus, le système de communication demeure encore inexistant en 2004 dans la plupart des Zones Sanitaires qui ne peuvent donc pas mettre en place un système de référence et de contre référence adéquat ;
- **des capacités humaines limitées :** au niveau des ressources humaines, on note une insuffisance liée à un départ massif à la retraite des personnes d'expériences qui ne sont que partiellement remplacées. A cela s'ajoute le manque de personnel formé, notamment en milieu rural et au niveau de certaines



Séance de vaccination contre la poliomyélite

spécialités. L'insuffisance de motivation du personnel est également à relever ;

→ **une faible utilisation des services sanitaires offerts** : en 2004, le taux de fréquentation des services de santé était encore faible (39%) contre 38% en 2003.

## Accès à l'eau potable

Au Bénin, les modalités de fourniture des services d'eau potable sont mises en œuvre de manière différenciée suivant les zones. En milieu rural, le Gouvernement dispose d'une stratégie claire en matière d'accès à l'eau potable (AEP). Cette stratégie, fondée sur la demande de services, intégrant les besoins liés à l'atteinte des OMD d'ici 2015, est soutenue par les partenaires au développement dans le cadre des budgets - programmes. En milieu urbain et péri-urbain, la fourniture d'eau potable est de la responsabilité de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) qui ne dispose pas encore d'une stratégie opérationnelle, de mécanismes de gestion efficiente et d'un cadre de financement viable de ses activités.

Le Bénin dispose d'importantes ressources en eau dont les potentialités sont évaluées à environ 1,87 milliard de mètres cubes pour les eaux souterraines et 13 milliards pour les eaux de surface. Malgré l'existence de ce potentiel fort appréciable, l'accès à l'eau potable continue de constituer un problème majeur. En effet, malgré les efforts réalisés depuis 1990, près de la moitié de la population béninoise n'a pas encore accès à l'eau potable. La réalisation des OMD dans ce secteur nécessitera de fournir de l'eau potable à plus de 4 millions de personnes. Ce qui nécessite la multiplication respectivement, par 4 et par 2 des investissements dans le secteur de l'eau et de celui de l'assainissement d'ici à 2015.



Plus de la moitié de la population béninoise n'a pas encore accès à l'eau potable

## Protection sociale et genre

Dans le domaine de la protection sociale, le système traditionnel mis en place par l'Etat, à travers la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et le Fonds National des Retraités du Bénin (FNRB), ne prend en compte que les agents de l'Etat et ceux du secteur formel privé. Les problèmes à ce niveau concernent la gestion des cotisations sociales du travailleur et l'exclusion de tout le secteur informel du système de sécurité sociale.

Au Bénin, les femmes représentent plus de la moitié de la population (51,49%) et 22,72% des ménages recensés en 2002 sont dirigés par des femmes. Depuis la création du ministère en charge de la famille, les actions en faveur de la femme se sont intensifiées. Ainsi, le ministère a élaboré et mis en œuvre depuis 2002 la Politique Nationale de Promotion de la Femme. L'évaluation à mi-parcours du Plan d'actions révèle ce qui suit:

→ les résultats obtenus sur le plan des violences sont encore mitigés en dépit de l'intensification des actions de communication pour

le changement de comportement (CCC) et de l'information, éducation et communication (IEC) ;

- des progrès notables ont été enregistrés en matière de scolarisation malgré l'écart entre les sexes encore important ;
- les politiques et programmes sectoriels n'intègrent pas suffisamment la dimension Genre & Développement ;
- les soins de Santé de la Reproduction ne sont pas disponibles dans tous les centres de santé conformément aux normes et standards du ministère en charge de la santé ;
- des formations et les actions de CCC/IEC doivent se poursuivre pour un meilleur ciblage des interventions en vue de meilleurs résultats.

## Jeunesse et emploi

Face à une croissance économique dont la moyenne (+3% par an) depuis 2003 est inférieure à l'accroissement de la population, les multiples chantiers générateurs d'emplois et de services sociaux mis en place par l'État se sont révélés insuffisants pour satisfaire les nombreuses demandes exprimées par les jeunes en matière d'éducation, d'emplois, de santé, de culture, de communication, de loisirs, de sport, etc.

Le secteur de l'emploi et de la main d'œuvre est caractérisé par une demande en croissance rapide (18.277 primo-demandeurs d'emploi en 2005), une forte précocité de la demande d'emploi, très variée selon les secteurs et les milieux de résidence, des actifs peu qualifiés, une offre d'emploi peu diversifiée et insuffisante.



Plusieurs milliers de jeunes sans emploi convertis en conducteurs de taxi moto assurent la mobilité urbaine dans les principales villes du Bénin.



L'érosion côtière, un problème important à résoudre.

## Environnement et cadre de vie

### Environnement

L'accroissement de la population nationale a entraîné une plus grande pression sur les ressources naturelles. De ce fait, satisfaire les besoins en puisant les ressources dans la nature et en y rejetant les déchets d'une part, et lutter contre la dégradation de l'environnement et la pollution d'autre part, constituent deux exigences difficiles à concilier.

Dans les zones rurales, le problème se pose en terme de dégradation des sols résultant de l'utilisation abusive d'intrants chimiques, de l'érosion des terres, de baisse de niveau et d'ensablement des plans d'eau ainsi que de la destruction du couvert végétal. Selon la FAO,

la couverture végétale du Bénin comporte 45 forêts classées, occupant 12,49% de la superficie nationale. La déforestation s'est accentuée au cours de ces dernières années. Environ 100.000 ha de forêt seraient détruits chaque année du fait de l'exploitation incontrôlée pour satisfaire la demande en bois d'œuvre et en bois-énergie, des agressions de l'agriculture et de l'élevage (présence de troupeaux transhumants de plus en plus nombreux dans les espaces forestiers).

L'érosion côtière constitue un problème important à résoudre. Depuis quarante ans, la côte a reculé de plus de quatre cents mètres dans certains endroits, soit près de dix mètres tous les ans. Les deux villes les plus concernées

par ce phénomène sont Cotonou et Grand Popo, dont deux villages ont dû être désertés par leurs habitants.

L'urbanisation mal maîtrisée a fait de la question de la gestion des déchets solides et ménagers un problème environnemental important dans les principales villes. La production nationale de déchets solides en 1998 était de 342.000 tonnes dont 60% pour la seule ville de Cotonou. Selon les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé, réalisée en 2001 (EDS-II), le taux d'évacuation des ordures reste faible : 17% pour l'ensemble du pays, 39% en milieu urbain. Les projections réalisées montrent que dans le cas d'un scénario où il n'y a aucune modification des habitudes et du parc de matériels roulants, la situation s'aggraverait pour devenir inacceptable en 2010.

## Urbanisation et cadre de vie

La part de la population citadine ne cesse de croître depuis quarante ans, passant de 10% dans les années 1960 à 39% en 2002<sup>3</sup>. Malgré cette urbanisation diffuse, avec une multitude de petites et moyennes villes disséminées sur tout le territoire national, l'armature urbaine est désarticulée par la présence de trois grands pôles (Cotonou, Parakou et Porto-Novo) qui concentrent 1.038.471 habitants, soit 39,5%

de la population urbaine. De plus, Cotonou et Porto Novo sont situées dans le sud-est et distantes de seulement 30 km. L'attractivité de ces deux villes a entraîné une rapide périurbanisation, avec l'extension des espaces ruraux proches. Ce développement du périurbain pose des problèmes en termes d'équipements et d'offre de services collectifs tels que la santé, l'éducation, le logement, le transport et l'électricité, ainsi qu'en terme de dégradation de l'environnement.

Le cadre de vie joue un rôle essentiel pour le bien-être de la population. En effet, de bonnes conditions d'habitation contribuent au plein épanouissement de l'être. Lors du recensement de la population de 1992, il avait été dénombré 832.256 unités d'habitation sur le plan national. En 2002, ce nombre est passé à 1.210.463 unités d'habitation.

Le statut d'occupation des logements est varié. Les ménages béninois sont en majorité logés dans des propriétés familiales (51,9%). Ils sont plus propriétaires sans titre foncier (26,7%) qu'avec titre foncier (1,9%). Ils sont locataires dans 16% des cas. Plus de la moitié des ménages d'une, deux et trois personnes occupent des unités à 2 pièces. Au regard de la taille moyenne des ménages (5,53 personnes), la concentration dans les logements, notamment dans les centres urbains, est très forte.

Au titre des commodités d'habitation, l'éclairage par le pétrole est de tradition (77,0% des ménages). Selon le recensement de 2002, cette tendance est assez importante dans le milieu rural (94,9%) contre 52,8% en zone urbaine. L'électricité est utilisée à 46,8% en milieu urbain. Globalement, les sources d'énergie les plus utilisées sont le bois (75,0% au niveau national et 94,8% en milieu rural), le charbon de bois (17,0% au niveau national et 38,4% au niveau urbain) et le pétrole (5,6% au niveau national).



Vue aérienne et partielle de la ville de Cotonou.

<sup>3</sup> Données des RGPH 1, 2 et 3.

## Culture et ingénierie nationale

Le Bénin, pays de tradition ancestrale, caractérisé par la diversité des populations et de l'habitat ainsi que par sa position de carrefour de grands courants historiques et de grands mouvements humains, dispose d'une importante richesse culturelle. Celle-ci se manifeste dans le domaine des langues, des coutumes, des arts, de la musique, de la cuisine, des habitudes vestimentaires, des distractions, des cultes, etc.

Par contre, l'ingénierie nationale est pratiquement étouffée car il n'existe réellement

pas une institution véritable de promotion des inventeurs. Les activités de recherche ne sont pas suffisamment vulgarisées. Les artisans sont abandonnés à eux-mêmes et les initiatives gouvernementales visant la création de villages artisanaux dans tous les départements n'ont pas été couronnées de succès.

Par ailleurs, les artistes béninois sont peu encouragés et peu protégés, ce qui ne favorise pas leur émergence, l'expression de leur génie et la promotion de leurs œuvres.



Un ébéniste dans son atelier au Centre de promotion de l'artisanat.



Le Palais des Gouverneurs à Porto-Novo.

# DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL

## Démocratie

Le système démocratique instauré depuis 1990 n'a cessé de s'enraciner et de se consolider. En effet, le pays a organisé à bonne date plusieurs élections, dont quatre présidentielles, quatre législatives et une communale. Au fil des années, le processus électoral s'est amélioré avec (i) l'introduction des urnes transparentes ; (ii) l'adoption du bulletin unique ; (iii) le durcis-

sement des peines en cas de fraude électorale et de négligence et (iv) la création, en 1994, de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA). Malgré les progrès réalisés, la transparence, la crédibilité et l'efficacité des élections restent à parfaire.

## Etat de droit

La Constitution de 1990 a réaffirmé la volonté du peuple béninois de créer un Etat de droit dans lequel les droits fondamentaux de l'homme, les libertés publiques, la dignité de la personne humaine et la justice sont garantis, protégés et promus comme conditions nécessaires au développement véritable et harmonieux du pays.

Cependant, malgré les dispositions constitutionnelles, des dysfonctionnements subsistent au niveau de toutes les institutions et méritent d'être corrigés pour consolider les acquis de la démocratie. A cet effet, des réformes juridiques et judiciaires sont inscrites dans l'échelle des préoccupations nationales pour créer de nouvelles conditions de développement du pays.

## Performances de l'administration publique

Toutes les institutions de la République prescrites par la Constitution sont mises en place. Elles doivent néanmoins améliorer leur collaboration pour renforcer la gouvernance des affaires politiques et économiques.

Les réformes opérées au niveau de l'administration à quelque niveau qu'elle se trouve, pour lui faire jouer un rôle important dans le développement économique, social et culturel, ne sont pas encore pleinement opérationnelles.

L'administration reste gangrenée par la politisation, la corruption et la concussion, résultats de l'absence d'éthique et de l'appropriation personnelle de la chose publique.

Le système judiciaire ne fait pas suffisamment la preuve de son indépendance vis-à-vis des groupes de pression. Par ailleurs, la gestion des ressources humaines de l'Etat reste peu optimale.



File d'attente au guichet d'un des centres d'impôt.

## Décentralisation et déconcentration

### Les limites de la réforme de l'administration territoriale

La réforme de l'Administration territoriale a connu un tournant décisif grâce à l'organisation des élections locales de décembre 2002 et janvier 2003 ainsi qu'au démarrage effectif des 77 communes de plein exercice, créées en lieu et place des anciennes sous-préfectures et circonscriptions urbaines.

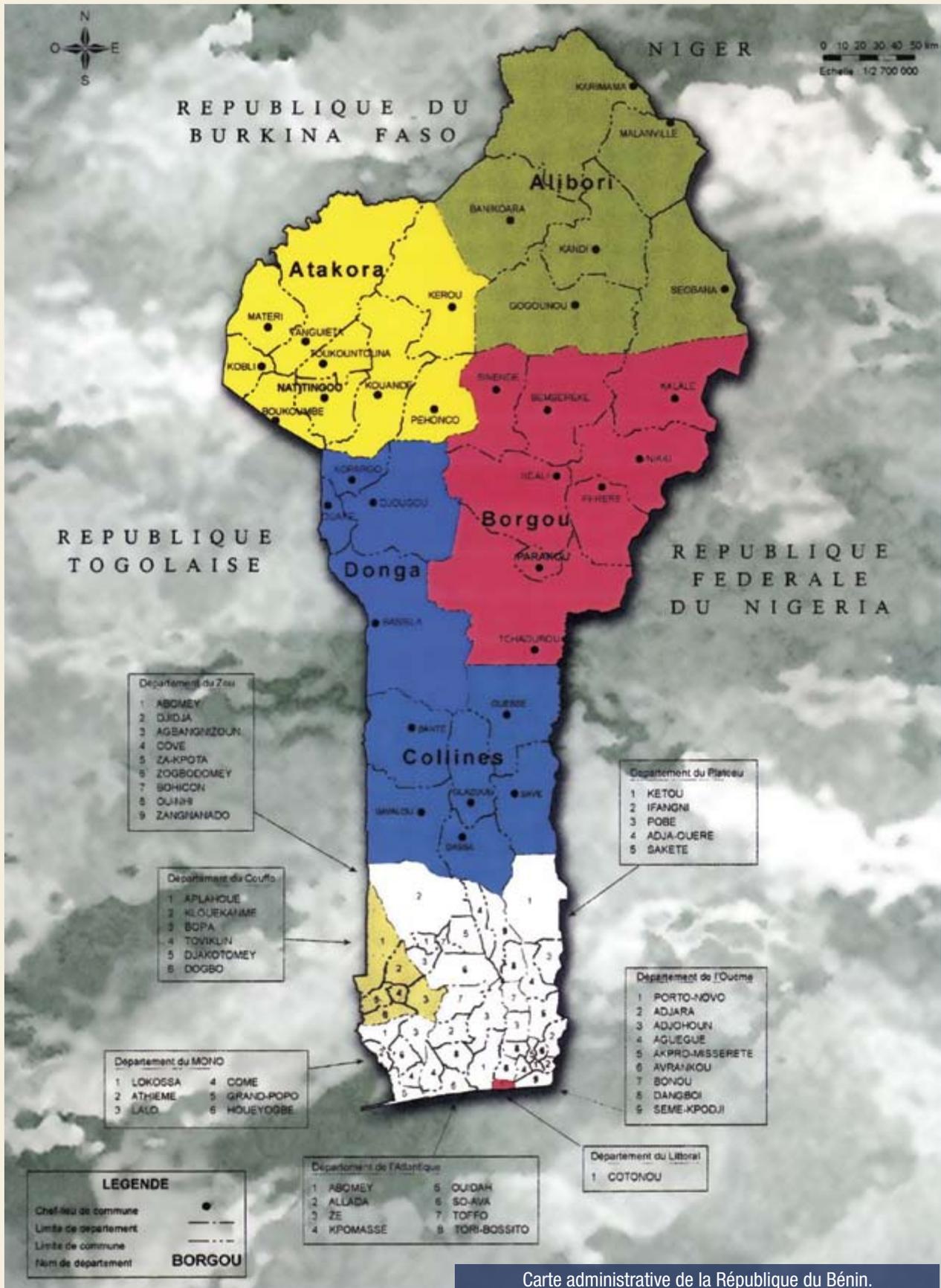
Plusieurs considérations d'ordre institutionnel handicapent encore la promotion d'un véritable développement régional et local. Les plus importantes sont : (i) l'inadaptation des échelles de développement, (ii) la nécessité de disposer de nouveaux instruments de planification spatiale, (iii) la faiblesse des ressources humaines et financières.

### La difficile gestion de l'espace national

Depuis quelques décennies, le Bénin a opté pour la recherche d'un équilibre de développement qui prenne en compte l'étendue du territoire national, les potentialités humaines, les ressources naturelles et les réalisations infrastructurelles.

Ainsi, par la définition d'une politique d'aménagement du territoire et la réforme institutionnelle qui la sous-tend (décentralisation, création de la Délégation à l'Aménagement du Territoire, etc.), l'Etat béninois s'est engagé dans un processus de valorisation des régions. Toutefois, les effets de cette réforme sont très peu perceptibles sur le terrain et les défis que pose la gestion de l'espace dans son ensemble apparaissent encore plus importants et variés. Les difficultés rencontrées se rapportent notamment à :

- la méconnaissance des limites exactes des frontières et le manque de viabilisation des espaces frontaliers ;
- l'insuffisance de l'appui de l'administration centrale au développement local ;
- l'absence d'identification et de promotion des pôles de développement régionaux, locaux et communautaires ;
- la viabilisation inadéquate du cadre de vie des citoyens ;
- l'insécurité foncière tant en milieu rural qu'urbain ;
- la dégradation de l'environnement ;
- l'absence de politique de gestion cohérente et synergique des espaces singuliers ;
- la faiblesse de la sécurité publique.



Carte administrative de la République du Bénin.

# DEFIS, VISION ET OBJECTIFS





# LES DÉFIS À RELEVER

31

L'ÉCONOMIE RESTE TOUJOURS DOMINÉE PAR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES AGRICOLES, NOTAMMENT LE COTON ET LES SERVICES DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DU PORT DE COTONOU. LA CROISSANCE INDUITE PAR CES SECTEURS DEMEURE ENCORE INSUFFISANTE POUR RETOURNER LES TENDANCES NÉGATIVES EN MATIÈRE DE PAUVRETÉ QUI AFFECTE ENCORE PLUS DE 30% DES BÉNINOIS.

Cette situation pourrait remettre en cause, si elle persiste, la réalisation en 2015 des principaux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable et de la réduction de la pauvreté. Elle révèle par ailleurs l'urgence à apporter une réponse à la demande sociale, élément indispensable pour le renforcement du cadre démocratique. Cette réponse passe par la mise en place d'un cadre de développement favorable à la création d'emplois décents et durables aussi bien en milieu urbain qu'en zone rurale.

A cet égard, pour amorcer une croissance<sup>4</sup> forte, durable et partagée, il est nécessaire de mettre l'économie dans un cercle vertueux de croissance afin de créer un nombre important d'emplois. Mais compte tenu de la faible taille du marché

national (environ 7,6 millions d'habitants), la génération d'une croissance moyenne annuelle de plus de 7%<sup>5</sup> nécessite une plus grande insertion au marché mondial afin de relancer et de diversifier les exportations de biens et de services.

La pierre angulaire de cette stratégie de rupture, **premier défi à relever, demeure l'amélioration de la compétitivité globale et sectorielle de l'économie**. Ce qui suppose la mise en place d'un environnement économique et institutionnel de norme internationale.

Par ailleurs, **l'éradication de la pauvreté constitue le second défi que le Gouvernement aura à relever rapidement**. Il s'agit en effet de répondre aux préoccupations des Béninois qui ont exprimé, en mars 2006, le besoin d'avoir une classe politique au service du peuple.

<sup>4</sup> En effet, d'après le consensus de la plupart des praticiens du développement, une croissance durable de plus de 7% et son partage équitable constituent des pré-requis pour renverser les tendances actuelles en matière de pauvreté et atteindre les OMD en 2015.

<sup>5</sup> Croissance qu'il serait souhaitable de porter à deux chiffres dès 2010 et de maintenir à ce niveau dans la durée pour combler le retard enregistré depuis l'indépendance.

# LES SOURCES DES « ORIENTATIONS STRATÉGIQUES »

LA DÉFINITION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2006-2011 TIENT COMPTE, D'UNE PART, DES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT AUXQUELLES LE PAYS PREND PART SUR LE PLAN MONDIAL ET RÉGIONAL ET, D'AUTRE PART, DES GRANDES AMBITIONS QUE LA NATION S'EST FIXÉES À TRAVERS L'ÉLABORATION DE « BÉNIN - ALAFIA 2025 » ET L'ADOPTION DE LA VISION NOUVELLE PROPOSÉE PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

## Au niveau international

Les orientations stratégiques sont en cohérence avec les engagements régionaux, continentaux et internationaux pris par le Bénin dans le cadre de l'UEMOA, de la CEDEAO, du NEPAD, du Plan Stratégique de l'Union Africaine, du Plan d'Actions de Bruxelles en faveur des Pays les Moins Avancés et des OMD. Le pays évolue par ailleurs dans un contexte international de plus en plus marqué par la mondialisation, en particulier la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges commerciaux.

## Au niveau national

Dans son discours d'investiture, le Président de la République a exprimé son ambition de faire du Bénin « **une société où hommes, femmes et enfants vivent heureux et en paix, dans une Nation véritablement démocratique, unie et solidaire, partenaire visible et reconnu dans l'œuvre de progrès des Nations du monde** ». Cette ambition s'inscrit dans la perspective de la vision exprimée dans « Bénin - Alafia 2025 » qui postulait en 2000 : « *le Bénin est, en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social* ». « Bénin Alafia 2025 » est une profession de foi de tous les Béninois: leur foi en un avenir meilleur pour le pays. « Bénin Alafia 2025 » projetait que le Bénin aurait mis en œuvre avant la fin

de l'année 2005 des réformes centrées sur la gouvernance qui auraient permis de :

- consolider les bases institutionnelles de la démocratie ;
- rationaliser la gestion des ressources humaines, financières et institutionnelles ;
- procéder à la formulation et à la mise en œuvre de politiques économiques et sociales pertinentes ;
- assurer la responsabilisation des collectivités locales dans le cadre d'une décentralisation effective.

Le postulat était que les progrès obtenus au cours des cinq premières années (2000-2005) se manifesteraient par une bonne gouvernance, un changement positif de comportement des Béninois vis-à-vis de la chose publique et la généralisation de la culture d'entreprise. En cette année 2006, bien que des progrès aient été effectivement accomplis pour la consolidation des bases institutionnelles de la démocratie, force est de constater que la gouvernance, l'économie et la situation sociale ne se sont pas retrouvées sur la trajectoire qui conduirait à « Bénin - Alafia 2025 ».

Tout en maintenant le cap vers cette trajectoire, le Chef de l'Etat, le Docteur Boni YAYI, a proposé au peuple, comme projet économique, de faire du Bénin un pays émergent. Il s'agit plus concrètement de faire du Bénin **un pays qui attire les investissements, accélère sa croissance économique et en redistribue équitablement les effets induits, un pays qui s'intègre avec succès dans l'économie mondiale grâce à ses capacités d'exportation**. Cette vision a été renouvelée lors du discours à la Nation du Président de la République, le 31 juillet 2006.

Pour concrétiser cette vision et édifier au Bénin une économie émergente, il est important d'engager, dès maintenant, les bonnes stratégies qui permettront d'atteindre les objectifs, en se fondant sur les nombreux atouts du Bénin :

- la volonté politique ;
- le respect des règles de la démocratie et des droits de l'homme ainsi que la stabilité sociopolitique ;
- le large potentiel agricole (4,8 millions d'hectares de terres arables dont à peine 1 million d'hectares sont cultivés), minier et touristique insuffisamment exploité ;
- sa position géographique : façade maritime de

125 km équipée d'un port en eau profonde, frontière commune d'environ 700 km avec le Nigeria qui représente un marché de plus de 150 millions de consommateurs potentiels, et frontières avec des pays enclavés de l'Hinterland (Niger, Burkina) ;

- la jeunesse et le dynamisme de la population, de même que la compétence de la main-d'œuvre locale ;
- l'appartenance à des ensembles économiques et monétaires régionaux.

Ces orientations stratégiques tiennent compte également des contraintes majeures qui continuent de peser sur l'économie béninoise. Il s'agit notamment :

- des problèmes de gouvernance dans l'administration et dans le secteur économique ;
- de la faible diversification du secteur agricole ;
- du caractère embryonnaire du secteur industriel ;
- de la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes, en particulier celle du secteur tertiaire (environ 50% du Produit Intérieur Brut) aux mesures prises par le Nigeria contre la réexportation de produits non originaires du Bénin ;
- de la disponibilité irrégulière des facteurs de production ;
- de l'insuffisance des infrastructures de développement économique ;
- de la faiblesse du taux d'investissement.

# LES OBJECTIFS

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT POUR LE QUINQUENNAT 2006-2011 ONT POUR OBJECTIFS DE :

- CRÉER ET DYNAMISER DES PÔLES DE CROISSANCE ET DE DÉVELOPPEMENT ;
- RÉDUIRE DE FAÇON SIGNIFICATIVE LA PAUVRETÉ.

## Développer des pôles de croissance

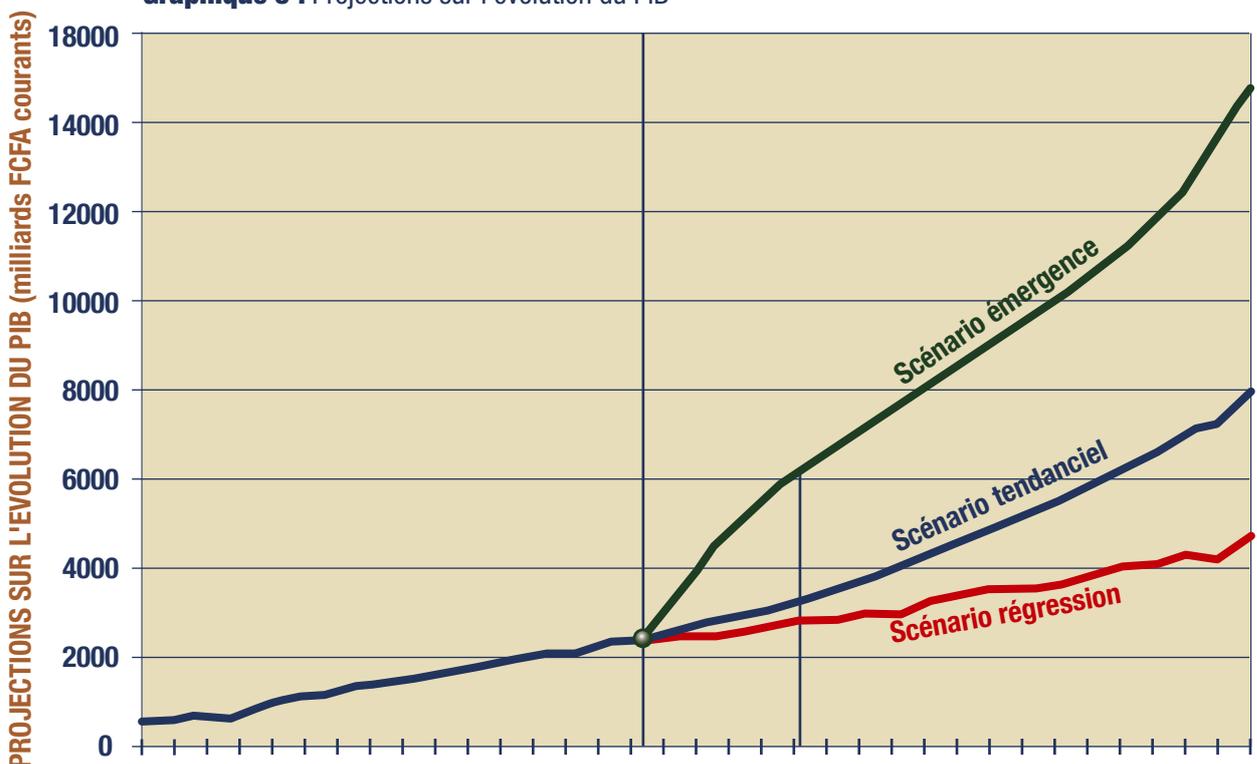
Au vu du diagnostic, trois scénarii de croissance peuvent être envisagés pour le Bénin d'ici 2025 (cf graphique 5) :

- le « **Scénario Régression** » : la croissance est faible et irrégulière, comme dans les années 1980, et le PIB/habitant ne croît guère (de 314 US \$ /habitant en 2005 à 365 US \$ /habitant en 2025) ;

- le « **Scénario Tendanciel** » : la croissance est stable entre 3 et 6 % comme depuis 1990, et permet de doubler le PIB/habitant en 2025 (626 US \$ /habitant) ;

- le « **Scénario du Bénin émergent** » : le changement de cap dans la politique économique permet de quadrupler le PIB/habitant en 2025 : 1114 US \$ /habitant.

Graphique 5 : Projections sur l'évolution du PIB





Vue partielle du 3ème Pont de Cotonou baptisé Pont Konrad Adenauer. avec, en arrière plan, l'ancien cimetière de Cotonou.

Le Gouvernement opte pour le scénario volontariste de l'émergence et tient à se donner les moyens de favoriser sa réalisation. A cet effet, le pré-requis est de réussir à porter le rythme de croissance à un taux durable de 8 à 9% par an, voire à deux chiffres, bien supérieur

aux taux atteints jusqu'ici. Cela ne pourra se faire que si le taux d'investissement avoisine 25 à 30% et si la structure de l'économie est profondément transformée, faisant apparaître de nouveaux pôles de croissance dans des secteurs diversifiés.

## Réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie

Le dynamisme économique est un moyen pour atteindre le but ultime, le bien-être des populations béninoises. C'est la raison pour laquelle, le Gouvernement a retenu comme deuxième objectif, à l'horizon 2011, la réduction de la pauvreté et le relèvement de la qualité de vie dans la société.

Plus spécifiquement, il s'agira de porter l'incidence de la pauvreté de 27% en 2005 à 19% en 2011, puis à 15% en 2015.

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES





POUR RELEVER LES DÉFIS ET ATTEINDRE CES OBJECTIFS D'ACCÉLÉRATION DE CROISSANCE ET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ, LE GOUVERNEMENT ENTEND METTRE EN ŒUVRE LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES CI-APRÈS :

37

- Reconstruire une administration au service de l'intérêt général et du développement du secteur privé ;
- Assainir le cadre macroéconomique et maintenir sa stabilité ;
- Promouvoir le renouveau économique par la mise en place d'un environnement économique et institutionnel de norme internationale et la diversification de la production, en particulier dans le monde rural ;
- Développer les infrastructures de qualité, nécessaires à l'amélioration de la compétitivité et à l'accroissement des investissements privés ;
- Renforcer le capital humain pour améliorer la productivité de l'économie nationale ;
- Assurer un développement équilibré et durable de l'espace national, notamment le développement à la base.



Un train de l'Organisation Commune Bénin Niger peu avant son départ pour Parakou

# RECONSTRUIRE UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

LA BONNE GOUVERNANCE EST AU CENTRE DE TOUTE GESTION EFFICACE DES AFFAIRES PUBLIQUES. ELLE TRADUIT LA CAPACITÉ DES GOUVERNANTS À DIFFUSER LES BONNES PRATIQUES DE FONCTIONNEMENT, À ÉLABORER LES BONNES POLITIQUES, À LES METTRE EN ŒUVRE ET À LES ÉVALUER. ELLE FAIT RÉFÉRENCE À LA TRANSPARENCE, À L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE, À L'OBLIGATION DE RÉSULTATS, À LA RESPONSABILITÉ AU TRIPLE PLAN POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET ÉCONOMIQUE.

Pendant plus d'une décennie, le Bénin s'est hissé comme un pays démocratique et de paix grâce au caractère privilégié du dialogue social et de la recherche du compromis dans la résolution des problèmes d'ordre institutionnel et social. Il est donc capital de préserver cette pratique et d'assainir celle qui porte atteinte au fonctionnement harmonieux de l'administration, afin d'en faire une administration de développement. En effet, au-delà de cet attribut de

pays démocratique et de paix, le Bénin dispose d'une administration peu performante. Il est urgent d'endiguer ces maux pour profiter au maximum de ce rayonnement international et pour orienter la gestion de l'administration et de la démocratie à la base vers un développement de l'économie et du bien-être social.

La gouvernance concertée, c'est-à-dire le consensus autour des questions majeures, à

tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie nationale conforte une administration performante. A cet effet, le Gouvernement veillera à :

- la restauration de l'autorité de l'Etat ;
- l'accélération des réformes administratives et institutionnelles ;
- l'assainissement du système juridique et judiciaire ;
- l'accélération de la réforme de l'administration territoriale ;
- la promotion d'une culture de transparence dans la gestion des affaires.

## Restauration de l'autorité de l'Etat

L'autorité de l'Etat doit être rétablie car un Etat de droit fort inspire confiance aux populations, aux agents économiques et aux investisseurs. En effet, la promotion du secteur privé sera renforcée par la capacité de l'Etat à instaurer les règles et les procédures et à les faire respecter. Il s'agira de promouvoir les règles de civisme et de discipline ainsi que les valeurs éthiques, à travers l'éducation civique à l'école et la sensibilisation par les médias et les canaux confessionnels, en vue d'impulser le développement.

## Accélération des réformes administratives et institutionnelles

L'accélération des réformes administratives et institutionnelles tire sa légitimité du fait que la réussite de la bonne gouvernance réside en grande partie dans le bon fonctionnement des ministères et institutions de l'Etat.

## Assainissement du système juridique et judiciaire

Le socle d'une démocratie apaisée et d'un Etat de droit reste et demeure une justice libre, équitable, crédible et performante. Le Gouvernement poursuivra et accélérera les réformes en cours en vue de moderniser le cadre juridique et judiciaire, de rendre la justice plus équitable et plus accessible par la réhabilitation/construction de tribunaux. Il procédera par ailleurs :

- au recrutement de personnel judiciaire ;
- au renforcement de l'indépendance et de la responsabilité des magistrats ;
- à la promotion de la performance de l'appareil judiciaire ;
- à l'amélioration des conditions de détention et de réinsertion des détenus.

## Accélération de la réforme de l'administration territoriale

L'inefficacité du mode de gestion des affaires locales a conduit à une réforme du secteur. Trois années après la mise en œuvre du processus, une revue effectuée par les acteurs révèle encore des insuffisances notamment au niveau du transfert des compétences. Ces insuffisances seront corrigées par :

- le renforcement des capacités de gestion des acteurs locaux et des services déconcentrés ;
- une meilleure vulgarisation des textes ;
- le transfert graduel et soutenable aux communes des compétences et des ressources ;
- le renforcement de la déconcentration.

## Promotion d'une culture de transparence dans la gestion des affaires

Le peuple béninois aspire à la consolidation et à l'enracinement de la démocratie dans un climat de paix et d'unité nationale. Mais certaines pratiques peu vertueuses, telles que la corruption, l'opacité dans la passation des marchés, le vol, le rançonnement, les malversations, la mauvaise gestion, l'impunité, contribuent à la détérioration de l'image du pays et à la perte de crédibilité. Mieux, elles hypothèquent l'expansion des investissements privés, le développement économique et le recouvrement des recettes fiscales. Pour y remédier, les actions ci-après sont envisagées :

- l'élaboration, la simplification et la diffusion des manuels de procédures des services publics ;
- le renforcement des dispositifs de contrôle et de sanction ;
- la promotion des valeurs cardinales que sont, entre autres, l'éthique, l'intégrité, le patriotisme, le sens de l'intérêt général, le sens des responsabilités.



Pascal I. Koupaké, Ministre d'Etat, chargé de l'Economie, de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'action publique

# ASSAINIR LE CADRE MACROÉCONOMIQUE ET MAINTENIR SA STABILITÉ

L'EXIGENCE DE COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE BÉNINOISE, DANS UN MARCHÉ PLANÉTAIRE TRÈS CONCURRENTIEL, PASSE NON SEULEMENT PAR L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ ET LA RÉDUCTION DES COÛTS DES FACTEURS DE PRODUCTION, MAIS AUSSI PAR LA CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE STABLE.

Il s'agit de ramener les indicateurs à des niveaux qui permettent au Bénin de respecter les critères de convergence économique de l'UEMOA.

A cet effet, le Gouvernement entend se servir de la fiscalité et d'une meilleure allocation des dépenses publiques pour atteindre les objectifs ci-après :

- renforcer la stabilité macroéconomique ;
- surveiller l'environnement macroéconomique interne et externe ;
- réaliser la transition fiscale et instaurer une fiscalité de développement.
- l'évaluation d'impact ex-ante de toute action publique sur le cadre macroéconomique (cadre macroéconomique) en vue d'une prise de décisions efficaces ;
- la réduction des distorsions sur les marchés.

### Renforcement de la stabilité macroéconomique

Le renforcement de la stabilité macroéconomique se traduira par la gestion saine des finances publiques, la maîtrise de l'inflation et de l'offre de la monnaie, ainsi que par l'amélioration des comptes extérieurs. Il s'agit de prendre des mesures dont les effets combinés auront un impact positif sur la compétitivité et la croissance économique, contribuant ainsi à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Ces mesures s'articulent autour des points ci-après :

- l'amélioration du cadre macroéconomique à travers notamment l'assainissement des finances publiques (réduction des déficits, apurement des arriérés, respect des procédures d'engagement, contrôle de la qualité des dépenses publiques...)

### Surveillance de l'environnement macroéconomique interne et externe

Pour enrayer les réactions tardives de l'économie béninoise face aux chocs exogènes, il importe de mettre en place un mécanisme approprié dont le rôle sera d'anticiper, de suivre et d'alerter sur les éléments de l'environnement interne et externe qui peuvent influencer sur l'économie à court et à moyen terme. A cet effet, les actions suivantes sont prévues :

- la création et l'animation d'une unité nationale de veille stratégique ;
- la communication et la sensibilisation des acteurs du développement sur les questions émergentes et sur les risques de perturbation ou de choc.





Imposant immeuble abritant la Direction Générale des Impôts et des Domaines.

## Réalisation de la transition fiscale et instauration d'une fiscalité de développement

Compte tenu de la réduction attendue des recettes de porte, notamment avec l'entrée en vigueur des accords de partenariat économique avec l'Union Européenne, et dans le souci de se protéger contre leur instabilité, il importe de réaliser une transition fiscale, à travers l'amélioration des recettes intérieures.

La transition fiscale doit donc s'appuyer sur la poursuite des réformes en matière de taxes indirectes. Mais, le plus grand effort doit s'opérer au niveau des taxes directes qui présentent encore des rendements éloignés de ceux des impôts indirects. De manière spécifique, il s'agira de mettre en application les actions suivantes :

- la simplification du système fiscal et le renforcement de l'administration douanière et fiscale ;
- l'amélioration du rendement des impôts directs tels que l'impôt général sur le revenu et les impôts sur le foncier ;
- la poursuite des actions d'élargissement de la base taxable de la Taxe sur Valeur Ajoutée ;
- la réalisation d'une meilleure gestion des exonérations.

# PROMOUVOIR LE RENOUVEAU ÉCONOMIQUE

AUJOURD'HUI, LE BÉNIN EST L'UN DES PAYS LES MOINS INDUSTRIALISÉS DE LA ZONE UEMOA ET L'INDUSTRIE BÉNINOISE EST PEU COMPÉTITIVE. LE SECTEUR AGRICOLE, MALGRÉ SES FORTES POTENTIALITÉS, RESTE PEU PRODUCTIF.

A cet effet, la stratégie du Gouvernement est de promouvoir un renouveau économique capable d'impulser l'accélération de la croissance. Pour y parvenir, les axes stratégiques ci-après sont définis à travers deux volets :

- le développement de la production et des services à forte valeur ajoutée ;
- la mise en place d'un environnement des affaires de norme internationale.

## Développement de la production et des services à forte valeur ajoutée

Pour donner corps à la volonté du Président de la République d'asseoir, d'ici 2011, les bases d'une économie émergente, le Gouvernement a initié une série d'études sur la sélection des **grappes sectorielles** permettant, d'une part, d'accélérer

la croissance, et d'autre part, d'en diversifier les sources afin de la sécuriser et de la pérenniser. Il s'agit particulièrement de développer des activités de services et de production autour de la plate-forme portuaire de Cotonou, réorganisée



La mécanisation de l'agriculture est l'une des clés pour l'amélioration de la productivité.

pour renforcer le partenariat stratégique avec le Nigeria et mieux capter le trafic des pays de l'hinterland. Il s'agit également de réorganiser la filière coton et de faciliter l'émergence de nouvelles filières agricoles intégrées par la mise en place d'un cadre favorable à l'agro – business. A cet effet, **les secteurs prioritaires ci-après ont été identifiés :**

- le pôle coton, textile ;
- le pôle agro-alimentaire, avec la pêche, les fruits et légumes, les produits vivriers, les produits non ligneux ;
- le pôle tourisme, culture et artisanat ;
- le pôle BTP et matériaux de construction, incluant le bois ;
- le pôle « Transport, Logistique et Commerce » », avec cinq composantes : le transport de marchandises, le transport de personnes, les services logistiques, le commerce régional et le négoce international. Ce pôle à fort potentiel représente le domaine dans lequel le pays dispose aujourd'hui du maximum d'atouts. Par ailleurs, il aura un effet d'entraînement important sur le développement des autres pôles mentionnés ci-dessus et permettra d'accompagner la stratégie de diversification des exportations.

Cette stratégie permet de fixer une vision d'avenir forte de l'économie Béninoise, qui **d'un pays de transit aujourd'hui, évoluerait à l'horizon 2011 vers une plateforme de services logistiques et d'exportation, et à l'horizon 2025 vers une plateforme régionale de négoce et de services à forte valeur ajoutée.** La concrétisation de ces initiatives se fera en conférant **au secteur privé un rôle déterminant.** Il s'agit d'un processus de long terme dont les bases seront posées d'ici 2011.

## Amélioration du système de production agricole

L'accélération de la croissance économique du Bénin repose en priorité sur la promotion du secteur agricole qui occupe environ 70% de la population active, contribue pour près de 36% au PIB, fournit environ 88% des recettes d'exportation. Mais ce secteur se caractérise par une faible productivité liée à l'utilisation des outils archaïques et des semences non améliorées, la non maîtrise de l'eau, la mauvaise organisation des filières, l'insuffisance de l'encadrement technique, le manque d'infrastructures et l'absence quasi totale de financement des activités de production. L'objectif du Gouvernement est de faire du Bénin une puissance agricole régionale, moderne, dynamique, compétitive et créatrice de richesses. Pour ce faire, il mettra en œuvre les actions suivantes :

- la mécanisation adaptée aux différentes conditions agro écologiques ;
- la maîtrise de l'eau ;
- la promotion de la recherche et des semences améliorées ;
- la capitalisation des informations disponibles sur les technologies améliorées de stockage/conservation et transformation des produits (végétaux, animaux, halieutiques et forestiers, etc.) ;
- l'exonération des intrants et matériels agricoles des droits de douane ;
- le développement des technologies de stockage/conservation et transformation ;
- la création de marchés régionaux de produits agricoles ;
- le renforcement des capacités des producteurs et des structures d'encadrement ;

- la mobilisation de ressources pour le financement de l'agriculture à travers notamment la création d'un Fonds National de Développement Agricole (FNDA), l'élaboration d'un code des investissements agricoles et la création d'une banque agricole.

### Amélioration et intensification de la production cotonnière

Depuis les années 2000, la situation de la filière coton devient de plus en plus inquiétante et se caractérise par la persistance d'un prix mondial en baisse continue. A cette situation défavorable, s'ajoutent les crises internes liées à l'organisation de la production et de la commercialisation du coton. Pour améliorer sa contribution dans la création de richesse, une attention particulière sera accordée à tous les segments de la filière, l'objectif étant de porter la production à 600.000 tonnes d'ici 2011. A cet effet, la stratégie ciblée porte sur :

- la mécanisation de sa production en vue d'une croissance soutenue ;
- l'instauration d'un mécanisme de stabilisation qui protège le producteur ;
- l'élargissement de la chaîne de transformation, en particulier le positionnement sur des niches telles que les produits artisanaux tissés ;
- l'affinement du processus de la libéralisation de la filière dans le cadre de la stratégie de désengagement de l'Etat ;
- la redéfinition du rôle des acteurs et la mise



en place des actions permettant de renforcer la gouvernance dans le secteur (sanction des comportements opportunistes) ;

- la mise à niveau des producteurs ;
- l'amélioration des conditions nécessaires à l'accroissement de la transformation sur place du coton ;
- la poursuite des actions au plan multilatéral dans le cadre de la suppression des subventions à l'exportation du coton et des soutiens internes.

### Promotion de nouvelles filières agricoles porteuses

En matière de filières porteuses au Bénin, le coton demeure encore la filière la mieux organisée. Afin de réduire la forte dépendance de l'économie du pays vis-à-vis de cette filière,



Le coton et le palmier à huile pourraient tirer vers le haut les autres filières agricoles porteuses.

il est nécessaire de promouvoir de nouvelles filières porteuses ayant un effet d'entraînement sur les différents secteurs de l'économie. Il s'agit des filières par rapport auxquelles le pays dispose d'un avantage compétitif. A cet effet un accent particulier sera mis sur :

- la production végétale : ananas, anacarde, maïs, manioc, riz, palmier à huile, cultures maraîchères ;
- la production animale : volaille, aulacode, lait, œuf ;
- la production halieutique : crevette, poisson ;
- la production forestière et faunique : bois de service, bois d'œuvre, bois de chauffe.

## Promotion du tourisme et de l'artisanat

Le tourisme, à travers sa triple dimension (tourisme d'affaires, tourisme de congrès et tourisme d'agrément) constitue une source potentielle importante d'accélération de la croissance économique avec des effets d'entraînement sur les pôles BTP, agroalimentaire et artisanat. Dans le cadre de la promotion du tourisme, l'accent sera mis sur :

- l'incitation à la rénovation de l'ensemble de l'hôtellerie nationale ;
- l'aménagement des voies d'accès aux principaux hôtels actuellement existants et l'assainissement de leur environnement ;



Village lacustre de Ganvié. Une grande attraction touristique

- la création de zones d'aménagement touristique dans les localités disposant d'importantes potentialités naturelles et socio-culturelles ;
- la promotion et le développement du tourisme intérieur, facteur de brassage entre les peuples, de tolérance et de paix ;
- la promotion de la « destination Bénin » sur les principaux marchés émetteurs de touristes en vue de renforcer la notoriété et de soigner l'image de marque du pays ;
- la création d'événements culturels forts.

Par ailleurs, les potentialités du secteur de l'artisanat seront mieux exploitées à travers la mise en œuvre de la politique nationale de développement de l'artisanat. Son opérationnalisation passe par :

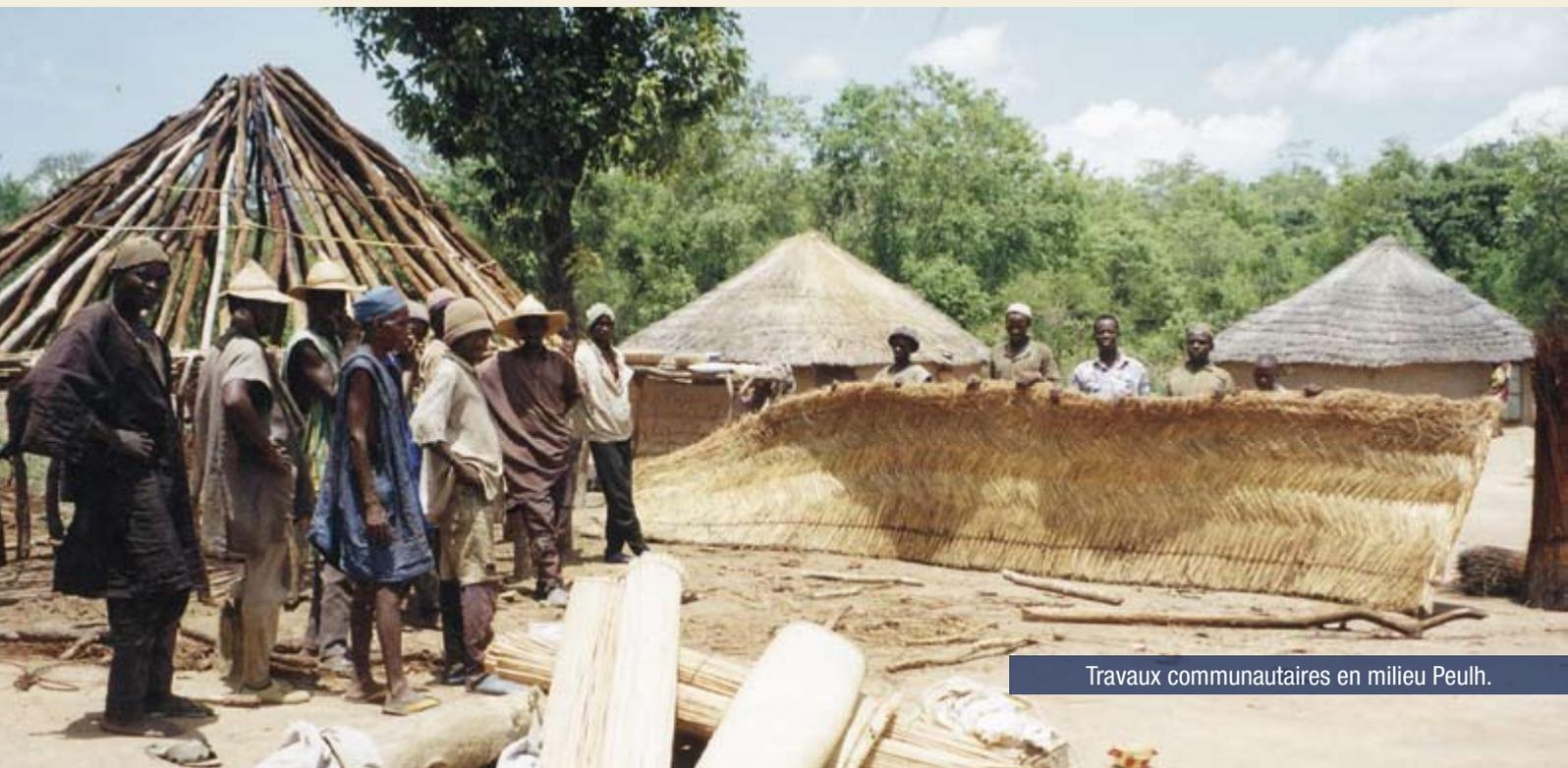
- la mise en œuvre de mesures incitatives et attractives concourant au développement des activités artisanales ;
- l'amélioration du système de l'apprentissage traditionnel par le système de type dual ;
- la promotion et l'appui à la commercialisation des produits artisanaux.

## Accroissement de la productivité et de la compétitivité dans les autres secteurs

L'évaluation de la mise en œuvre des politiques d'industrialisation, contenues dans les différents plans de développement des périodes de 1960 à 1972, de 1972 à 1990 et de 1990 à ce jour, a révélé leurs faiblesses, bien qu'elles aient des forces qui auraient pu être des atouts pour la promotion de la production industrielle au Bénin. Aujourd'hui, les résultats sont largement insuffisants puisque le Bénin reste l'un des pays les moins industrialisés de la zone UEMOA.

Pour marquer une rupture et prendre un nouveau départ, le Gouvernement mettra en œuvre des stratégies visant une véritable industrialisation et le renforcement des activités du secteur secondaire qui s'appuieront sur :

- la promotion des industries de transformation des matières premières locales (promotion des PME/PMI) ;
- la promotion des industries de BTP et de matériaux de construction afin de faciliter la participation des entreprises nationales à la réalisation des grands travaux aussi bien





Embarquement à bord d'un petit porteur à l'aéroport de Cotonou.

au Bénin que dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;

- l'amélioration des facteurs de production (réduction des tarifs d'électricité, accroissement de la couverture nationale en télécommunications, réduction des coûts de télécommunication, réduction du coût de l'eau à usage industriel, mise en œuvre d'un mécanisme de sécurisation foncière en milieu rural et urbain, révision du code de travail) ;
- la lutte contre la fraude pour enrayer les distorsions de concurrence sur le marché intérieur.

## Mise en place de services de transport, de logistique et de commerce

La perspective étant de faire du Bénin d'ici 2025 une plateforme régionale de négoce et de services à forte valeur ajoutée, le Gouvernement compte poser, d'ici 2011, les bases permettant de faire des infrastructures portuaires et aéroportuaires une plateforme de services logistiques et d'exportation.

A cet effet, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- la poursuite de la restructuration des services du Port de Cotonou (amélioration de la qualité de ses services et du système d'information au sein du Port, rationalisation de son organisation et de son espace, amélioration de ses infrastructures, amélioration de l'administration douanière, revue du cadre institutionnel du Port, libéralisation des opérations de manutention, ...), le renforcement de sa compétitivité et de sa stratégie commerciale ;
- la mise en place d'une communauté portuaire unie et engagée à accompagner la stratégie de développement du Port ;
- la facilitation des opérations de transit par la réduction du nombre de contrôle ;
- la mise en œuvre des réformes permettant de faciliter le commerce régional, le négoce international et les services logistiques ;
- l'établissement d'un partenariat stratégique avec le Nigeria et certains pays de l'hinterland dans le cadre de l'intégration sous-régionale et régionale ;
- l'amélioration des infrastructures de transport.

## Mise en place d'un environnement des affaires de norme internationale

### Finalisation des réformes structurelles en cours et amélioration du dispositif de leur mise en œuvre

L'enjeu est de mener à terme les réformes structurelles en cours. Il s'agit également de prendre en compte les dimensions de désengagement de l'Etat qui ne sont pas encore maîtrisées à l'étape actuelle. S'agissant de l'amélioration du dispositif, il importe de faire de la mise en œuvre des réformes structurelles, un instrument de croissance économique et de réduction de la pauvreté.

Au cours des cinq années à venir, le gouvernement mettra en œuvre les actions ci-après :

- la réorganisation de la filière coton ;
- la restauration de la compétitivité de la zone portuaire de Cotonou ;

- la restructuration et la modernisation du secteur de l'électricité ;
- la restructuration et la modernisation des télécommunications ;
- la restructuration et la modernisation du secteur de l'eau.

### Amélioration du climat des affaires

Le climat des affaires au Bénin est caractérisé par une absence d'orientation claire et par un certain nombre de contraintes défavorables à l'investissement. L'amélioration du climat des affaires nécessite la concentration des efforts du Gouvernement sur les actions ci-après :

- le renforcement du cadre institutionnel ;
- la promotion du secteur privé ;

- la mise en place d'un Conseil Présidentiel des Investisseurs afin d'améliorer la concertation entre le public et le privé et de lever les contraintes freinant l'investissement privé ;
- l'instauration d'un cadre fiscal propice au développement ;
- la facilitation du commerce.

## Promotion des Investissements Directs Etrangers (IDE)

L'attraction des IDE est l'une des caractéristiques du succès des pays émergents. L'aspiration du Bénin à être un pays émergent exige le relèvement sensible du niveau de son attractivité, gage de dynamisation des investissements privés porteurs de croissance. Il apparaît nécessaire de créer les conditions favorables pour leur mobilisation. Il s'agit de :

- l'élaboration d'un Code des Investissements plus attrayant et plus concurrentiel ;
- la révision du cadre institutionnel d'appui au commerce et à l'investissement en consolidant en une seule Agence de Promotion des Exportations et des Investissements les structures actuelles ;
- la promotion de la zone franche économique de Sèmè et des points francs y attachés ;
- la révision du Code du Travail pour rendre le marché du travail plus flexible ;
- l'amélioration de l'environnement judiciaire (construction et équipement de nouveaux tribunaux, création de tribunaux de commerce et formation de juges de commerce, recrutement et formation du personnel judiciaire et refonte du droit positif béninois).

## Dynamisation des instruments de financement

L'analyse de la structure des ressources budgétaires permet de noter trois principales natures de ressources. Il s'agit des recettes fiscales et non fiscales, des prêts ainsi que des dons et appuis budgétaires. En dehors des recettes fiscales, les autres types de ressources sont d'origine extérieure. Cependant, d'importantes ressources financières sont disponibles sur le marché financier régional de l'UEMOA. Ces ressources peuvent être mobilisées tant par l'Etat que par les entreprises, à des fins de financement du développement, au moyen d'instruments financiers appropriés que sont :

- les emprunts obligataires ;
- les bons du trésor ;
- les billets de trésorerie ;
- les actions.

Les initiatives de promotion du marché financier régional de l'UEMOA pour une meilleure familiarisation des opérateurs économiques béninois seront soutenues.



Siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin.



Vue aérienne de la zone portuaire.

# DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ, COMPRISE COMME LE REFLET DU RÉSERVOIR DE COMPÉTENCES, DE TALENTS ET D'ÉQUIPEMENTS D'UNE NATION, S'IMPOSE FONDAMENTALEMENT POUR PERMETTRE AU BÉNIN D'ÊTRE MIEUX COMPÉTITIF.

Le développement des exportations nécessite, par conséquent des infrastructures plus performantes dans le domaine de l'agriculture, des transports, du tourisme, de l'énergie, des télécommunications, de l'habitat et du développement urbain.

A travers des réformes structurelles qui visent essentiellement la libéralisation et le désengagement de l'État des entreprises publiques des secteurs concernés, de même que l'aménagement du territoire, le Gouvernement entend assurer aux investisseurs, la disponibilité

et à des coûts compétitifs, des facteurs de production que sont entre autres la terre, les infrastructures de transport, l'énergie, l'eau et les télécommunications.

## Amélioration des infrastructures de transport

Le Bénin, par ses potentialités naturelles et sa position géographique, a une économie essentiellement orientée vers l'agriculture, le commerce et le transit vers les pays limitrophes. Pour valoriser ces atouts, il doit disposer d'un secteur des transports performant. Sur le plan économique, les transports apportent une contribution importante à la croissance économique. En effet, en offrant un réseau d'infrastructures développé en bon état et des services de transport performants et compétitifs, ce secteur permet la réduction des coûts, la création d'emplois, le bon approvisionnement des marchés et le développement des activités économiques, l'accès aux ressources, aux outils de production et aux opportunités. Sur le plan social, les infrastructures de transports en bon état permettent l'accès aux services de base. En milieu urbain, elles favorisent la desserte des quartiers pauvres et sous-équipés. En milieu rural, elles relient les zones enclavées à un réseau principal en leur donnant aussi l'opportunité d'accéder aux services de base (écoles, centres de santé, marchés, points d'eau, etc.). A cet effet, l'Etat développera les infrastructures de transport de base et poursuivra la mise en œuvre des réformes en cours dans le secteur pour favoriser les investissements privés à travers :

### Transports routier et ferroviaire

- la rénovation, la maintenance consécutive et l'extension du réseau routier existant ;
- la réhabilitation et la modernisation du réseau ferroviaire afin de concrétiser la création d'un port sec à Parakou, ainsi que



Travaux de construction de la voie Place du Souvenir-Carrefour Akossombo.

son extension pour mieux capter le trafic des pays de l'hinterland.

### Transport maritime et port

- le renforcement de la capacité d'accueil et la vocation régionale du Port de Cotonou pour le transport ;
- la poursuite du programme de réhabilitation des installations portuaires, l'achèvement de l'étude de l'extension du Port et la dotation du Bénin d'un nouveau Code maritime ;
- le renforcement de la sécurité sur la plateforme portuaire et l'amélioration de la qualité et de la fluidité des prestations ;
- le raccordement de tous les services au logiciel de gestion portuaire et la généralisation de l'informatisation des opérations portuaires afin de réduire les délais et les coûts d'enlèvement ;
- la construction d'un second port par le sec-



Camions en attente de chargement au Port de Cotonou.

teur privé en Build, Operate and Transfer (BOT) ;

- la construction d'un port pétrolier en BOT par le secteur privé.

#### Transport aérien

- la modernisation, l'extension et le renforcement de la sécurité de l'aéroport international de Cotonou ;
- la transformation progressive des aérodromes secondaires de Parakou et Natitingou en aéroports aux normes internationales de l'Organisation de l'Aviation Civile (OACI) ;
- la création, au plan institutionnel, d'une société de gestion autonome et privée de l'Aéroport de Cotonou ;
- la construction d'un second aéroport par le secteur privé en Build, Operate and Transfer (BOT).

#### Transport fluvial

- l'exploitation des plans d'eau autour de Cotonou, de Porto-Novo et de Calavi ainsi que des autres plans d'eau de l'intérieur.



Un puit à grand diamètre, preuve de la profondeur de la nappe phréatique.

### Amélioration de l'accès à l'eau potable et assainissement

La disponibilité permanente et suffisante des ressources en eau en tant que facteur de production, en particulier pour la production industrielle, agropastorale et piscicole et la garantie de l'accès à l'eau potable aux populations, constituent une priorité parmi les actions retenues par le Gouvernement. Dans ce cadre, la politique nationale d'eau potable doit viser :

- la réalisation et/ou la réhabilitation de retenues d'eau et de micro barrages et l'aménagement hydroagricole d'Adjralala ;
- l'amélioration du taux de raccordement des populations au réseau d'eau potable ;
- le renforcement des capacités de production des systèmes d'alimentation en eau potable ;
- la pratique d'une politique tarifaire adéquate à travers notamment la reprise des branchements sociaux ;
- la promotion de l'hygiène de l'eau (collecte, transport, stockage) par divers canaux de communication ;
- la mise en place d'un réseau hydrométrique et piézométrique fonctionnel à l'échelle nationale et d'une banque de données ;
- la mise en place d'un organe national consultatif opérationnel et l'appui au développement institutionnel pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).



Remorquage d'un navire à l'entrée du Port de Cotonou.

Au Bénin, les préoccupations environnementales touchent notamment à la dégradation continue et inquiétante du couvert végétal, la baisse continue de productivité des écosystèmes, la déforestation et la désertification, l'érosion côtière et le comblement des cours d'eau, ainsi qu'à la pollution atmosphérique et sonore. A travers l'assainissement de l'environnement, le Gouvernement vise l'amélioration du cadre de vie des populations, ménages et opérateurs économiques. Dans le cadre de la décentralisation, de larges compétences ont été transférées aux communes en matière d'assainissement. Les principales actions prévues à ce titre ont trait à :

- la poursuite de la mise en œuvre du Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE) ;
- la construction et la réhabilitation des réseaux d'assainissement et de voirie dans les villes retenues ;
- la réduction de la pollution atmosphérique et sonore ;
- l'élaboration ou l'actualisation des plans et schémas directeurs d'urbanisme et d'assainissement des chefs-lieux de communes et des municipalités ;
- la viabilisation des zones habitées ou à habiter ;
- l'identification et la protection des zones impropres à la construction.

## Renforcement des capacités énergétiques

Depuis la crise de 1998, le secteur de l'énergie électrique continue de rencontrer de nombreuses difficultés. L'offre n'est pas en adéquation avec les besoins, notamment des entreprises. Aussi, l'une des priorités du Gouvernement vise-t-elle à accroître la capacité de production d'énergie électrique à moindre coût. Cet objectif pourra être atteint à travers notamment :

- l'amélioration de la qualité et du volume de l'offre d'énergie électrique et la privatisation effective du secteur ;
- l'incitation des opérateurs privés à s'impliquer dans sa production ;
- la réalisation des interconnexions CEB (Bénin-Togo) NEPA (Nigeria) et Nord Togo Nord Bénin ;
- la construction des barrages hydroélectriques de Dyodyonga et d'Adjralala ;
- la diversification des sources et types d'énergie. Plus particulièrement, en matière d'énergie rurale, les sources d'énergie alternative telle que l'énergie solaire et la biomasse seront explorées.



Rechercher de nouvelles sources d'énergie alternatives, le nouveau credo du gouvernement.

Les différentes crises observées au niveau des produits pétroliers sont dues notamment à la fluctuation de leurs cours sur le plan international et au dynamisme du secteur informel. Afin que le Bénin puisse connaître une certaine stabilité dans ce domaine, l'Etat béninois envisage de faciliter :

- le développement de l'exploration et de la prospection pétrolières au large des côtes maritimes ;
- l'élargissement des sources d'approvisionnement en produits pétroliers ;
- la mise en place d'un mécanisme de substitution des ventes de carburant dans le circuit informel par les ventes officielles (mini stations) ;
- la construction de nouveaux dépôts de stockage et de stations-service.

## Meilleure exploitation des technologies de l'information et de la communication

En matière d'infrastructures de télécommunications, le Bénin se place au-dessus de la moyenne de la sous-région ouest africaine (exception faite de la Côte-d'Ivoire) par rapport au nombre de lignes téléphoniques fixes et portables, de fournisseurs de services et d'utilisateurs d'Internet. Cependant, le coût élevé de l'accès à ces services et la mauvaise qualité du service rendu à la clientèle sont autant de problèmes à résoudre dans ce secteur, pourtant indispensable à la réalisation des investissements. Aussi, le Gouvernement a-t-il entrepris la réforme du secteur des postes et télécommunications à travers l'introduction d'acteurs privés, afin d'accroître l'offre des infrastructures et des services de télécommunications et de la poste et partant, de réduire leur coût. Cette réforme sera soutenue par les actions suivantes :

- la poursuite de la libéralisation du secteur des télécommunications et de la poste par la mise en place d'un nouveau cadre légal, réglementaire et institutionnel ;
- la privatisation de l'opérateur public des télécommunications ;
- le développement d'activités de services tirant profit de la disponibilité du câble sous marin et d'une population éduquée ;
- la promotion de l'accès universel aux services des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication.



Travaux de maintenance sur un des pylônes de télécommunication.



Un cyber café.



Jeunes filles pilant de l'igname.

# RENFORCER LE CAPITAL HUMAIN

L'ENVIRONNEMENT SOCIAL AU BÉNIN EST MARQUÉ PAR UN MALAISE PROFOND, MATÉRIALISÉ CES DERNIÈRES ANNÉES PAR LA DÉTÉRIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE.

Cet effritement, provoqué notamment par la faible performance des politiques économiques et sociales, se traduit par la situation préoccupante que vivent les populations par rapport à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux. Or, étant en amont et en aval de tout progrès, la personne humaine demeure incontestablement le facteur premier de tout développement. De son développement, dépendra celui de son milieu, de sa région et de son pays.

C'est pourquoi l'orientation stratégique relative au développement humain vise d'ici à l'an 2011 à faciliter la satisfaction des besoins essentiels de la population et la réduction durable de la pauvreté dans les domaines ci-après : santé, éducation, formation professionnelle, protection sociale et solidarité, culture et ingénierie, jeunesse et emploi.



Des chirurgiens préparant une intervention.

## Santé

### Renforcement des services de santé

Des efforts importants sont consentis par l'Etat dans le secteur de la santé, tant en ce qui concerne les infrastructures que le développement des ressources humaines. Toutefois, l'accès aux soins et l'approvisionnement en médicaments de première nécessité demeurent difficiles pour la majorité de la population. Par ailleurs, la qualité des services de santé reste à améliorer. Pendant ce temps, le VIH/SIDA et d'autres épidémies et pandémies ne cessent de progresser. L'amélioration de la situation passe par la mise en œuvre des actions ci-après :

- l'extension des infrastructures sanitaires ;
- l'amélioration et la répartition équitable des offres de services en santé maternelle et infantile ;
- le recrutement et la mise en place du personnel de santé qualifié.

### Sécurisation des médicaments et des produits

Afin d'assurer la disponibilité permanente des produits pharmaceutiques et des consommables médicaux requis pour réduire significativement la mortalité maternelle et infantile, le Gouvernement a décidé de se doter d'une stratégie nationale de sécurisation du financement et de l'approvisionnement en médicaments et des produits. L'analyse de la situation actuelle a permis d'identifier quatre sous-axes stratégiques suivant lesquels des actions pertinentes et concertées doivent être menées. Ce sont :

- le financement intégré et sécurisé conduisant à l'autonomie financière ;
- l'approvisionnement sécurisé de médicaments et produits de qualité et à bas prix par une seule agence nationale ;
- la promotion de la pharmacopée traditionnelle ;
- l'offre intégrée des services et produits 7 jours sur 7 pour satisfaire une demande accrue.

## Maîtrise de la prévalence du VIH/SIDA, du paludisme et des maladies endémiques

L'infection au VIH/SIDA est aujourd'hui répandue à travers tout le Bénin. De 0,3% en 1990 et 3,2% en 1996, la prévalence du VIH/SIDA a progressivement augmenté pour atteindre un niveau national de 4,1% en 2001 et 2% en 2004. Toutefois, malgré l'intensification de la campagne de lutte contre le SIDA et la promotion des rapports sexuels protégés par le condom, le taux d'utilisation du condom n'est passé que de 5,6% en 1996 à 9,5% en 2001. Un tel comportement n'est cependant pas de nature à freiner la propagation de la pandémie. Parmi les affections récurrentes constatées, on note le paludisme, la tuberculose, la fièvre jaune, la diphtérie, etc. Dans ce contexte, quatre sous-axes stratégiques ont été identifiés pour la période de 2006 à 2011. Il s'agit de :

- la mise en place des offres de services de santé pour lutter contre le VIH/SIDA et les IST ;
- la mise en place des offres de services de santé pour lutter contre le paludisme et les autres maladies endémiques ;
- la prévention des cas d'infection chez les enfants de moins de 5 ans.

## Education

Les performances du système éducatif doivent être améliorées de sorte à permettre à tout béninois de pouvoir lire, écrire, compter et calculer. Au-delà de l'éducation de base, l'accent sera mis sur la formation professionnelle, en relation avec les grappes de projet définies, ainsi que sur la formation universitaire, la recherche scientifique et technologique.

## Développement d'une offre sanitaire de référence

L'accessibilité géographique aux soins est définie par le pourcentage de la population qui vit à moins de 5 kilomètres d'un centre de santé. Au Bénin, 66% des ménages ont accès à une formation sanitaire dans leur localité ; dans un rayon de 5 kilomètres, 86% des ménages ont accès à une formation sanitaire.

L'accessibilité géographique des formations sanitaires de base est bonne pour tous les départements. Quant à l'accessibilité aux formations sanitaires de première référence, plus de 50% de la population ont accès à un hôpital de référence en cas de nécessité alors que 13% des populations vivent encore à plus de 30 km d'un hôpital de référence.

Pour améliorer les résultats, trois principales actions stratégiques suivantes seront conduites :

- l'élaboration et la mise en application d'un cadre législatif et réglementaire adéquat ;
- le renforcement des capacités et compétences des acteurs du secteur et la mise en place de plateaux techniques visant à limiter les évacuations sanitaires à l'étranger ;
- la mise en place de dotations budgétaires spéciales.



Séance de sensibilisation dans un centre de protection sociale.

## Amélioration des performances du système éducatif

Face au faible taux de rendement du système éducatif, des mesures visant à en améliorer les performances doivent être prises. A cet effet, les actions envisagées, rappelées ci-après, permettront de garder les élèves dans le système éducatif:

- la mise en application de la gestion axée sur les résultats à tous les niveaux du système scolaire ;
- la révision participative et l'amélioration des programmes d'enseignement ;
- l'organisation de recyclages périodiques et de la formation continue au profit de tous les enseignants ;
- l'appui à des actions spécifiques en direction des élèves en difficulté matérielle ou intellectuelle.

## Amélioration de la gestion pédagogique, institutionnelle et financière du système éducatif

L'organisation actuelle du système éducatif béninois révèle des insuffisances au niveau de la gestion pédagogique, institutionnelle et financière. Cette situation est en partie à l'origine des contre-performances qui y sont relevées. Il s'agit des problèmes de gestion, d'autonomie et de prise en charge des organisations et institutions du système ainsi que de la participation des parents. Les actions à mener permettront de rendre fonctionnels et opérationnels les services pédagogiques. Elles se présentent comme suit :

- renforcement de l'encadrement et du suivi pédagogique ;
- la formation des formateurs ;
- amélioration de la gestion du personnel enseignant ;
- amélioration de la mise à disposition du matériel d'enseignement et du suivi pédagogique ;
- mobilisation des ressources financières de l'Etat, des ONG, des collectivités locales et des parents d'élèves.



Un atelier de formation des formateurs en suivi pédagogique.



La recherche scientifique et technologique est un outil majeur de développement.

## Renforcement et diversification de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

Compte tenu de l'importance socio-économique du système de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, les mesures stratégiques ci-après, visant à en améliorer les performances ainsi que la contribution au développement économique du pays, seront privilégiées :

- le renforcement et l'adaptation des formations aux besoins du marché du travail ;
- l'amélioration de la qualité des formations ;
- la promotion de la scolarisation des jeunes filles dans le système de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, notamment dans les filières industrielles et agricoles ;
- l'amélioration de la gestion et du pilotage du système.

## Amélioration du système de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Dans le contexte actuel du changement, marqué par la volonté du Gouvernement de doter le pays de ressources humaines de qualité, il est envisagé, dans le cadre de l'amélioration du système de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, les orientations suivantes :

- le renforcement du cadre institutionnel ;
- le renforcement de l'offre d'éducation ;
- la mobilisation des ressources financières et leur gestion rationnelle ;
- le développement de la coopération interuniversitaire et avec les autres institutions.

Par ailleurs, pour promouvoir les progrès socio-économiques, la recherche scientifique et technologique est considérée comme un outil majeur de développement. Une telle option

implique les actions stratégiques ci-après :

- le renforcement, la mise en cohérence et la coordination du cadre institutionnel pour des actions synergiques ;
- la mise en œuvre d'une politique nationale de la science et de la technologie basée sur les besoins réels et les contraintes du pays.

### Offre de formation à vocation régionale

La culture de l'excellence au Bénin constitue un atout sur lequel le pays peut s'appuyer pour mettre en place un système de formation à vocation régionale. Pour y parvenir il est indispensable d'imprimer au système éducatif la rigueur dans l'application des programmes

de formation, leur mise en adéquation avec les programmes sous régionaux et le développement d'infrastructures d'accueil. Les actions à mener sont les suivantes :

- la dynamisation et le renforcement des programmes régionaux de formation professionnelle en Licence, Master et Doctorat existants ;
- l'appui à la création de nouveaux programmes de formation professionnelle en Licence, Master sur la base des capacités nationales, des besoins de la demande nationale et régionale ;
- le renforcement des capacités financières et managériales des établissements publics et privés, offrant des formations professionnelles de pointe à vocation régionale existantes.

## Protection des groupes vulnérables et promotion de l'emploi des jeunes

### Intensification de la lutte contre la traite des enfants

L'importance accordée à l'enfant dans la famille africaine contraste de plus en plus avec les mauvais traitements dont est l'objet cette frange de la population. Elle est victime de plusieurs formes de traitements inhumains liés au phénomène "vidomègon" et au trafic des enfants. Cependant, le Bénin a adhéré à plusieurs conventions internationales relatives aux droits de l'enfant. Le développement de la maltraitance des enfants est dû notamment aux obstacles socioculturels (aggravation de la pauvreté, analphabétisme, ...) auxquels s'ajoutent l'obsolescence des textes et lois au regard de l'évolution du droit et des instruments internationaux ainsi que l'insuffisante connaissance des textes et lois qui régissent ces actes. Pour une lutte efficace contre ce fléau, les actions suivantes seront conduites :

- le renforcement des capacités des institutions publiques et privées assurant la protection et la sauvegarde de l'enfance ;
- le renforcement des actions de protection des enfants et adolescents et de répression des auteurs et complices de ces actes de maltraitance et de trafic contre les enfants et les adolescents ;
- la promotion de l'accès des enfants, filles et garçons, aux services sociaux essentiels.

### Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Les femmes représentent 51,4% de la population béninoise et 58,3% d'entre elles vivent en



milieu rural où elles participent pour la plupart à la main d'œuvre agricole. Cette importance démographique des femmes, leur rôle dans la stabilité des ménages et leur contribution dans le secteur de production des biens et services exigent que leur statut s'améliore significativement et que les mêmes chances d'accès à l'instruction soient données à toutes les couches de la population à travers la suppression de tous les comportements et les pratiques discriminatoires à l'égard de la femme. Pour y parvenir, les actions suivantes seront menées :

- la promotion de l'éducation et de la formation de la femme ;
- la valorisation du travail de la femme ;
- la valorisation des cultures et traditions favorables à l'épanouissement de la femme ;
- l'autonomisation économique de la femme.

## Promotion de la protection sociale et de la solidarité

Une bonne partie de la population n'a pas accès aux services sociaux de base, aux opportunités économiques et ne jouit pas effectivement des droits économiques et sociaux. La pauvreté, qui touche 30% de la population, et l'exclusion, en nette progression, compromettent la qualité de vie et la justice sociale. L'application du libéralisme et les effets pervers de la mondialisation accentuent les inégalités sociales, alors que les mécanismes traditionnels de solidarité et les dispositifs d'entraide communautaire se fragilisent. Cette situation d'exclusion sociale, particulièrement accrue dans le monde paysan et le secteur informel, engendre un fossé grandissant entre une minorité nantie et de larges couches de la population démunies. Ces personnes vulnérables sont les victimes de la maladie, de la violence, de l'analphabétisme et des catastrophes naturelles.

L'amélioration de cette situation passe par les actions suivantes :

- la promotion des mutuelles de santé ;



Les femmes et les enfants constituent une couche vulnérable qui mérite une attention particulière.

- l'intégration socioprofessionnelle des personnes handicapées ;
- l'application des dispositions du Plan d'Action National sur le vieillissement actif ;
- la prise en charge psychosociale des indigents et des victimes du VIH/SIDA et des autres maladies invalidantes ;
- la prise en charge effective des malades mentaux ;
- l'appui à la mise en place des mécanismes de protection et de sécurité sociale au profit des travailleurs du secteur informel et des paysans ;
- l'appui aux activités des structures qui font des œuvres sociales ou la promotion de la solidarité.

### Promotion des initiatives des jeunes

Malgré la volonté affirmée par les jeunes de se prendre en charge, l'insuffisance de l'attention des pouvoirs publics à leur égard ne leur facilite pas la tâche. Les initiatives des jeunes doivent être réellement encouragées et soutenues. A cet



Immeuble abritant la Banque Régionale de Solidarité

effet, les actions ci-après seront conduites :

- la dynamisation des structures de promotion de l'entrepreneuriat pour l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes ;
- l'appui à des formations spécifiques et à la carte pour les demandeurs d'emploi ;
- l'appui aux recyclages des jeunes à travers des ateliers de formation à l'entrepreneuriat, des séminaires et des rencontres d'échanges.

### Création des conditions de première embauche

Au rang des premiers demandeurs d'emploi, figurent souvent des jeunes peu qualifiés pour lesquels la première embauche nécessite des mises à niveau ou des renforcements de compétences appropriés. Ce renforcement intervient souvent en milieu de travail avec un encadrement ou processus d'apprentissage qu'il faudra stimuler.

Les actions à mener dans ce cadre sont les suivantes :

- la promotion des stages en entreprise pour les jeunes en cours de formation ;
- la promotion des stages d'insertion professionnelle des jeunes diplômés ;
- le développement d'un système de tutorat pour les jeunes fonctionnaires ;
- l'initiation des jeunes en formation ou diplômés aux méthodes et techniques de recherche d'emploi et d'insertion professionnelle.



Un champ de riz à l'Institut International d'Agriculture Tropicale

# ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DE L'ESPACE NATIONAL À TRAVERS LE DÉVELOPPEMENT À LA BASE

LA CONFÉRENCE DES FORCES VIVES DE LA NATION DE FÉVRIER 1990 A PORTÉ L'ATTENTION SUR LA DIMENSION SPATIALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. DEPUIS LORS, ON ASSISTE À UNE PRISE DE CONSCIENCE AU NIVEAU NATIONAL SUR LA NÉCESSITÉ DE PROMOUVOIR UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE QUI ASSURE LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LA GESTION RATIONNELLE DE L'ENVIRONNEMENT.

Cette exigence, reprise dans les études nationales de perspectives à long terme et dans la Constitution du Bénin (article 153), se justifie par la pression démographique qui impose la mise en œuvre d'une politique conséquente de gestion rationnelle et responsable de l'espace en général et des ressources naturelles en particulier en vue de garantir la satisfaction des populations. Il s'agit ainsi d'assurer à long terme un cadre de vie sain à tous, de maintenir l'équilibre entre les populations, les écosystèmes et le développement dans une approche participative et intégrée. Cette aspiration qui consiste à l'utilisation rationnelle et durable de l'espace national et au renforcement de la conscience environnementale est l'une des cibles des OMD.

L'équité et l'efficacité sont des bases pour réduire les fractures intra et interrégionales et rattraper les retards d'équipements, tout en prenant en compte les exigences de compétitivité qui découlent de la régionalisation et de la mondialisation.

Par ailleurs, la politique de bon voisinage, jusque-là suivie par le Bénin, lui a permis d'éviter des affrontements inutiles entre peuples voisins. Mais des problèmes de délimitation de frontières et de mobilité subsistent. En effet, on assiste à la violation de l'intégrité territoriale du pays sous différentes formes (incursions, déplacement de bornes, arrestations arbitraires de citoyens, velléités d'expansion par les pays limitrophes, etc.) et à des situations d'insécurité consécutives aux actes de banditisme, de vols à mains armées nuisibles aux paisibles populations béninoises.

## Attractivité des espaces ruraux et des villes d'importance moyenne

### Renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des espaces ruraux

Les milieux ruraux sont encore caractérisés par une faible couverture en infrastructures et équipements de base. Cette situation entraîne les migrations des populations rurales vers les centres urbains qui semblent offrir plus d'attraction. Il faut donc viabiliser les espaces ruraux en les dotant d'équipements et d'infrastructures pouvant permettre d'y accéder aisément et d'y vivre décemment.

Les actions pour la mise en œuvre de cet axe stratégique sont :

- la densification des voies d'accès aux localités rurales ;

- la construction d'infrastructures sociocommunautaires et la dotation en équipements marchands et sociocommunautaires ;
- l'appui à la construction d'infrastructures touristiques et de loisirs.

### Sécurisation et fiabilisation de la propriété foncière

L'une des entraves à une croissance économique forte et durable est la faiblesse des investissements. Le taux d'investissement de ces trois dernières années a fluctué autour de 18% du PIB, dont 11% pour l'investissement privé. Les problèmes liés à la propriété foncière constituent un des freins à l'investissement.



Un logement décent, au moindre coût et au plus grand nombre d'habitants est un objectif atteignable à moyen terme

Les actions pour la mise en œuvre de cet axe sont :

- la vulgarisation et la mise en œuvre du Plan Foncier Rural (PFR) ;
- l'élaboration et la vulgarisation des textes réglementant et sécurisant le foncier en milieu urbain ;
- la création et l'opérationnalisation des centres déconcentrés de conservation foncière ;
- le vote par l'Assemblée Nationale de la loi sur le Code Foncier Rural ;
- la poursuite des opérations de mise en place du Registre Foncier Urbain.

## Création des pôles de développement et de compétitivité

Le diagnostic a montré que l'armature urbaine est déséquilibrée par les trois grands pôles (Cotonou, Parakou et Porto-Novo) qui concentrent 39,5 % de la population urbaine. De plus, les villes de Cotonou et Porto Novo sont situées dans le sud-est et distantes de 30 km.

La stratégie envisagée vise à corriger la désarticulation de l'armature urbaine et à rééquilibrer le développement national, en dotant les différentes régions du pays de villes à fonction économique élevée. Ces centres urbains doivent être des moteurs de croissance capables au plan régional d'entraîner le développement des territoires avoisinants et de contribuer à l'essor de l'économie nationale. Il s'agit de renforcer les pôles existants et de créer de nouveaux pôles en tenant compte des dynamiques nationales, sous-régionales et mondiales.

Les actions à mener sont les suivantes :

- la transformation des villes en pôles ré-

gionaux sur la base des fonctions comme l'enseignement, l'industrie, l'artisanat, le tourisme et le commerce ;

- la promotion des villes ayant des potentialités de carrefour commercial, de bassin de production ou de patrimoine historique ou touristique.

## Amélioration de l'habitat

Les objectifs de l'Etat d'offrir un logement décent, au moindre coût, au plus grand nombre d'habitants d'une part et de mettre en place des équipements et infrastructures adéquats d'autre part, ne sont pas encore atteints. Toutefois, l'élaboration récente d'un document sur la politique nationale de l'habitat offre le cadre référentiel des actions prioritaires devant être engagées pour pallier cette insuffisance. Ces actions concernent :

- la définition et la mise en œuvre d'une politique foncière conséquente ;
- la définition et la mise en œuvre d'une stratégie nationale du logement ;
- le développement de la culture de la promotion immobilière ;
- la promotion des sociétés civiles immobilières ;
- la promotion de nouveaux axes de financement de l'habitat.



## Consolidation des bases du développement local et régional

Le diagnostic a révélé les facteurs qui sapent les bases d'un véritable développement local et régional. Il s'agit, entre autres, des disparités de développement, et de l'absence de nouveaux instruments de planification spatiale, de la nécessité de lier la planification spatiale aux mécanismes financiers, de la nécessité de l'arbitrage territorial dans l'élaboration du budget de l'Etat, de la faiblesse des ressources humaines et financières des collectivités locales.

Pour y faire face, la politique nationale de développement à la base sera élaborée. La consolidation du développement local et régional se réalisera par :

→ la promotion des intercommunalités ;

→ la promotion de la planification spatiale ;

→ le renforcement de capacités des ressources humaines.

### Promotion de l'intercommunalité

La promotion de l'intercommunalité permettra de valoriser les potentialités au niveau des territoires, et ainsi, de développer les économies locales. En effet, les territoires communaux de développement constituent des entités regroupant, sur une base consensuelle, plusieurs communes contiguës partageant les mêmes réalités géographiques, historiques, culturelles, économiques et porteuses de développement local.

## Renforcement du cadre de concertation pour un développement communal harmonieux

Dans le cadre du renforcement des capacités des communes, le Gouvernement s'engage à appuyer les communes dans l'élaboration de leurs plans de développement, tout en mettant l'accent sur la politique d'information et de communication sur le développement local.

Les principales actions à entreprendre se présentent comme suit :

- l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement communal ;
- l'orientation et l'adaptation des ressources et actions disponibles aux besoins du développement local ;
- la promotion de l'implication réelle des populations dans le processus des choix et décisions, l'élaboration des plans et stratégies de développement à la base ;
- la promotion de la participation des communautés au maintien de l'ordre social, de la sécurité des biens et des personnes dans les villages et quartiers de villes ;
- le renforcement de la participation des communautés à la résolution des problèmes liés à l'éducation et à la formation au niveau de leurs localités respectives ;
- le développement au niveau des communautés des systèmes formels de crédit/épargne ainsi que des activités génératrices de revenus afin qu'elles assurent leur autonomie dans la mise en œuvre des initiatives de lutte contre la pauvreté.

## Renforcement des capacités des ressources humaines

Pour promouvoir le développement local et accompagner la mise en place des territoires de développement, le renforcement des ressources humaines est indispensable. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des actions de renforcement des capacités des élus locaux, des services déconcentrés, de l'administration préfectorale, des ONG et des acteurs privés.

Les aspects de renforcement de capacités concernent :

- les élus locaux, pour la mise en œuvre de leurs projets de territoire : maîtrise d'ouvrage, élaboration et lancement des dossiers d'appel d'offres, formation sur la comptabilité, le système de suivi-évaluation, la gestion du personnel, les techniques de communication, etc.
- l'administration préfectorale, aux fins de l'appropriation des instruments de planification intercommunale et communale ;
- les services déconcentrés de l'Etat, les ONG et bureaux d'études dans le conseil, la réalisation, la mise en œuvre et le suivi des documents de planification locale.



Mise en terre d'un jeune palmier lors de la commémoration de la journée nationale de l'arbre.

## Développement durable

### Renforcement de la conscience environnementale

Parmi les problèmes majeurs auxquels le Bénin devra apporter une solution adéquate dans les cinq années à venir figure la nécessité de faire face à la dégradation du cadre de vie tout en rendant le terroir attractif. A cet effet, il s'agira de procéder à :

- l'intégration des aspects environnementaux dans tous les secteurs de la vie nationale, notamment dans les programmes d'éducation, de formation et de communication ;
- l'amélioration du cadre de vie et la gestion des villes.

### Protection de l'environnement et valorisation des ressources naturelles

La dégradation des formations végétales naturelles avec les risques de perte de diversité biologique est notable au Bénin. Ainsi, les forêts sacrées qui couvraient une superficie de plus de 18.000 ha en 1972 sont passées à moins de 3.000 ha en 2005. Le braconnage, la destruction des habitats naturels par le feu et l'agriculture extensive constituent les principales menaces contre la biodiversité.

Au Bénin, le recul de la couverture forestière est estimé à 70.000 ha par an entre 1990 et 2001. Aussi, 86,22% des sols sont dégradés.

Pour inverser cette tendance, il importe de mener les actions ci-après :

- le renforcement du cadre législatif et réglementaire dans ce domaine ;



Des noix de palme.



Un champ de manioc.

- l'amélioration de la gestion des systèmes fragiles (zones humides, littoral et écosystèmes marginaux) ;
- la mise en application des conventions

relatives à l'environnement et ratifiées par le Bénin ;

- la promotion de la gestion concertée et participative des ressources naturelles.

## Espaces frontaliers, sécurité publique et développement

Le Bénin possède près de 2000 km de frontière avec quatre pays voisins, le Nigeria, le Niger, le Burkina Faso et le Togo. Leur délimitation imprécise constitue une source de tensions. De plus, la faiblesse des accès routiers et des investissements publics permet la manifestation des visées expansionnistes de certains de ces Etats voisins. Face à cette réalité, il est important d'opérationnaliser une politique de gestion des espaces transfrontaliers qui aille au-delà des questions de délimitation et se préoccupe de la valorisation des potentialités des localités frontalières. Elle doit en faire des zones attractives et compétitives, servant de relais dans les échanges avec les pays voisins. Il faudra donc améliorer l'accès aux zones frontalières et accroître leur niveau d'équipements et de desserte en infrastructures.

### Gestion des espaces frontaliers

Depuis l'accession du Bénin à l'indépendance en 1960, le problème de la maîtrise et de la gestion des frontières n'a pas encore été convenablement appréhendé dans toutes ses dimensions. Cette situation de non maîtrise des frontières et de leur mauvaise gestion est illustrée aujourd'hui par la non matérialisation de la présence béninoise aux frontières, contrairement à ce qui s'observe au niveau des pays limitrophes.

Les actions à promouvoir sont les suivantes:

- le renforcement de capacités techniques et humaines des structures en charge de la délimitation des frontières ;

- la poursuite des opérations de délimitation des frontières.
- l'élaboration et la mise en œuvre une politique d'occupation effective des espaces frontaliers ;
- l'installation des infrastructures socioéconomiques et de sécurité viables dans les zones frontalières.

### Gestion de la sécurité publique

Le Bénin ressent un besoin légitime et impérieux de sécurité et de préservation de ce que le pays a de sacré : son territoire, son identité, ses valeurs et le droit imprescriptible de disposer de son destin.

Pour le couple défense/sécurité, cette mission possède quatre dimensions essentielles :

- la préservation en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes formes d'agression de la sécurité et de l'intégrité du territoire national ainsi que de la vie des populations ;
- la sauvegarde de l'indépendance, de l'identité et de l'unité nationale ;
- la participation au développement économique du pays ;
- la nécessité de l'Etat d'honorer ses engagements internationaux.

### Participation des forces de défense/sécurité aux tâches de développement

Le tandem défense/sécurité doit englober tous les secteurs de l'activité nationale et intégrer tous les acteurs dans les grandes orientations en matière de sécurité nationale. Ainsi, il apparaît clairement que la sécurité du Bénin se présente sous plusieurs dimensions qui englobent la sécurité économique, sociale, environnementale, alimentaire, technologique et culturelle, ainsi que le droit à la vie.

Pour assurer une bonne sécurité nationale, il est indispensable que les forces de défense et de sécurité entretiennent des relations de collaboration avec les populations. Cela ne peut être possible qu'à travers un brassage entre ces deux acteurs, notamment à l'occasion de la réalisation d'actions d'intérêt public ; ce qui crée un climat de confiance favorable au maintien de la sécurité.

Les actions à mener permettront de développer la contribution :

- du génie militaire aux travaux d'infrastructures ;
- du service de santé des armées et de la police à la couverture sanitaire du pays, la prévention des épidémies et l'hygiène publique ;
- du corps des sapeurs pompiers à la lutte contre les catastrophes de tout genre et aux secours des accidentés de la route ;
- de la police, de la gendarmerie et du bataillon de train des armées à l'éducation sur la circulation routière ;
- de la marine militaire à la surveillance des frontières maritimes du pays et des plans d'eau intérieurs ;
- des forces aériennes dans le transport aérien.



Le Président de la République, Dr Boni YAYI et le Chef d'Etat Major des Armées passant les troupes en revue.

## Lutte contre la prolifération des armes légères et la criminalité transfrontalière

La prolifération des armes légères a pour source première, les différents conflits fratricides dans certains pays de la sous-région. Parallèlement à la dynamique d'intégration, la circulation des armes légères a engendré des conflits fratricides créant de profonds traumatismes et des tragédies dans la vie déjà précaire des populations. Il s'en suit d'importants mouvements massifs et incontrôlés des populations qui bouleversent l'équilibre de pays ou de régions entiers.

Les problèmes de survie et de recherche du gain facile ont conduit des bandes d'individus à s'armer et à se constituer en réseaux transfrontaliers de malfrats en vue de commettre des vols à mains armées, des braquages avec ou sans embuscades. Leurs zones de repli après le forfait se situent généralement dans un pays voisin.

Les actions à mener sont les suivantes :

- l'activation et l'application des accords de coopération en matière de défense et de sécurité avec les pays voisins ;
- l'assurance d'une meilleure surveillance des trafics aux frontières terrestres, portuaires et aéroportuaires ;
- la dynamisation des services de sécurité à l'intérieur du pays et dans les zones frontalières.

# LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



Le Président de la République, Dr Boni YAYI en concertation avec le Ministre d'Etat, chargé de l'Economie, de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'action publique, Pascal I. Koupaki.



# LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE À TOUS LES NIVEAUX

LA BONNE GOUVERNANCE À TOUS LES NIVEAUX ET DANS TOUS LES SECTEURS DE LA VIE NATIONALE DOIT SE CONCRÉTISER À TRAVERS UNE GOUVERNANCE CONCERTÉE, UNE ADMINISTRATION PERFORMANTE, AINSI QU'UNE CULTURE DE TRANSPARENCE DANS LA GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET PRIVÉES.

Cette culture de transparence, facteur de développement accéléré et de choix rationnel des investissements, participera de fait à la lutte contre la corruption. La lutte contre la corruption s'impose car la corruption fausse les perspectives de développement économique et social, induit des surcoûts et sape les bases de la démocratie. Il s'agira en outre de mettre en œuvre une politique qui vise à renforcer l'indépendance de la justice et son accessibilité. Dans ce but, il faudra privilégier l'amélioration des

conditions de vie et de travail des magistrats, des personnels des greffes et des parquets, le renforcement de l'efficacité du dispositif de contrôle de l'exécution des marchés et de répression et la poursuite de la réforme de la fonction publique.

A cet effet, le Gouvernement devra veiller :

→ au renforcement du dialogue social ;

- à l'accélération des réformes administratives et institutionnelles ;
- à la réforme de la justice ;
- à l'accélération de la réforme de l'administration territoriale ;
- à la promotion de la gestion axée sur les résultats ;
- au renforcement de la lutte contre la corruption et l'impunité ;
- à l'amélioration de l'environnement des affaires.



**BOURSE DU TRAVAIL**  
**SIEGES DES CENTRALES SYNDICALES**  
CRA-BENIN REZ-DE-CHAUSSEE UNSTB  
CSTB NIVEAU I COTB COBI



# LA PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL ET DU DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

LE DIALOGUE SOCIAL EST L'ENSEMBLE DE TOUS LES TYPES DE NÉGOCIATION, DE CONSULTATION OU SIMPLEMENT D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ENTRE LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS, DES EMPLOYEURS ET DES TRAVAILLEURS, DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DU SECTEUR PRIVÉ SUR DES QUESTIONS PRÉSENTANT UN INTÉRÊT COMMUN RELATIVES À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET CULTURELLE.

Il a pour objectif principal de favoriser le consensus et la participation démocratique au sein des principales parties prenantes impliquées dans la gestion du patrimoine national. Le bon fonctionnement des structures et processus de dialogue social permet de résoudre de graves problèmes économiques et sociaux, d'encou-

rager la bonne gestion des affaires publiques, de favoriser la paix et la stabilité sociales, et de stimuler le progrès économique.

Cette promotion du dialogue social passe par :

- le renforcement des organisations de travailleurs et d'employeurs, des organisations de la société civile et du secteur privé (indépendance des organisations, renforcement des capacités techniques, facilitation à l'accès aux informations pertinentes) ;
- la mise en œuvre d'une volonté politique affirmée d'engager le dialogue social de la part de toutes les parties ;
- le respect des droits fondamentaux que sont la liberté syndicale et la négociation collective.

Pour ce faire, l'État devra créer un climat politique et civil stable qui permette aux organisations d'employeurs et de travailleurs autonomes, aux organisations de la société civile et du secteur privé de fonctionner librement, sans crainte de représailles. Même lorsque les relations dominantes sont officiellement bipartites, l'État doit fournir un soutien essentiel aux actions des parties en mettant à leur disposition le cadre juridique et institutionnel qui leur permette d'agir efficacement. Le pluralisme syndical sera garanti et renforcé.

Par ailleurs, les populations à la base semblent être les mieux placées dans l'identification de

leurs attentes et donc devraient être associées à la gestion de la chose publique, ne serait ce qu'au niveau des collectivités locales. C'est pourquoi, depuis la prise de conscience des conséquences majeures des mesures d'ajustement structurel sur les conditions de vie des ménages, le Gouvernement béninois et les partenaires au développement ont fait de la réduction de la pauvreté une priorité. Ces différentes stratégies et politiques économiques mises en œuvre, qui s'inscrivent dans la droite ligne du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et de « Bénin Alafia 2025 », sont caractérisées par une absence des options de développement à la base. Or, l'orientation et l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté résident d'abord au niveau de la démarche qui se doit d'être participative. Il est donc important de corriger cette situation afin que les populations à la base soient réintégrées dans la gestion des affaires publiques. Cette correction passe par la résolution des problèmes que sont la corruption, le refus de collaborer des instances dirigeantes, les cachotteries et réticence des cadres, qui sont autant de maux qui minent l'effectivité d'une gestion participative pour la promotion d'un développement participatif et concerté.





Les Présidents Umaru Yar' Adua du Nigeria et Boni YAYI du Benin.

# LA PROMOTION DU PARTENARIAT RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

AVEC LA GLOBALISATION DES ÉCONOMIES, L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL INFLUENCE LARGEMENT LES ÉCONOMIES DES PAYS COMME LE BÉNIN QUI S'EFFORCE DE S'OUVRIR À L'EXTÉRIEUR.

La conjoncture internationale, les politiques des « grands pays », les décisions prises au niveau des organisations internationales (OMC, Système des Nations Unies, etc.) et les chocs majeurs à

l'échelle mondiale peuvent modifier sensiblement les conditions économiques du Bénin car ils peuvent constituer aussi bien des menaces que des opportunités, si les dispositions et politiques

économiques ne sont pas définies en phase avec les objectifs de développement.

Le défi à relever est donc la capacité à ré-

sister aux effets négatifs et à tirer profit des opportunités qui s'offrent. Même si le Bénin n'arrive que difficilement à supporter les chocs, il a montré sa capacité à réunir les conditions pour sa participation à ces initiatives.

Aussi, tout en veillant sur les réalités nationales, les acteurs du développement doivent se préparer à saisir les opportunités et mieux anticiper les menaces en vue de tirer meilleur profit de l'environnement international. Dans ce cadre, les relations internationales, portées par une diplomatie plus offensive doivent connaître un dynamisme nouveau à travers :

- le redéploiement de la carte diplomatique et consulaire ;
- le positionnement économique dans la sous-région et au niveau international ;
- la mobilisation de la diaspora béninoise ;
- la promotion de la paix dans la sous-région et le renforcement des actions humanitaires ;
- la coopération et la solidarité internationales ;
- la promotion des cadres béninois dans les organisations régionales et internationales ;
- l'amélioration de la politique d'accueil des sièges d'institutions internationales.

Le renforcement de la coopération et de la solidarité régionales et internationales doit bénéficier de l'attention de la diplomatie béninoise. En effet, le Bénin doit jouer un rôle prépondérant dans l'intégration régionale au regard de sa position géographique et de sa notoriété en matière de démocratie et de préservation de la paix. Il lui revient de faire des choix libres, prévisionnels et planifiés en matière économique et de positionnement des

cadres dans les instances et organismes sous-régionaux, régionaux et internationaux.

Par ailleurs, une diplomatie offensive et un redéploiement de la carte diplomatique, permettront un contact permanent avec la diaspora et la sollicitude des partenaires au développement dans une diversité. Le Bénin profiterait de la bonne réputation de ses cadres à l'extérieur et de son environnement interne « paisible » pour définir une politique d'accueil des sièges des institutions et organismes internationaux. Tout cela se fera à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

- profiter au maximum de l'effet de voisinage avec le Nigeria en produisant, suivant les informations recueillies, des biens à destination de ce marché. Dans ce cadre, la diplomatie a déjà joué un rôle important ;
  - réaliser annuellement des sommets bilatéraux avec les pays frontaliers et ceux de l'hinterland ;
  - engager une dynamique de mobilisation de la diaspora béninoise de nature à contribuer à la promotion du pays à l'étranger et à faire participer cette diaspora à l'investissement national ;
  - disposer au sein des représentations diplomatiques, de cadres ou même de structures à même de procéder à la collecte et à l'analyse des données économiques afin d'informer régulièrement le pays des mesures de politique économique qui sont mises en œuvre dans les pays voisins. Les objectifs de ces cadres ou structures pourraient se décliner comme suit :
- ✓ analyser la situation économique et financière du pays considéré, ainsi que les conditions d'accès au marché, au bénéfice de l'administration béninoise et des entreprises ;

- ✓ participer à la mise en place de la coopération économique entre le Bénin et le pays de résidence ;
- ✓ soutenir les efforts commerciaux des entreprises béninoises exportatrices et de celles qui sont déjà implantées localement ;
- ✓ participer à la promotion des investissements béninois dans le pays de résidence ;
- ✓ informer les industriels et autres opérateurs économiques ainsi que les administrations locales sur l'offre béninoise ;
- ✓ promouvoir le Bénin comme site d'accueil des investissements directs étrangers ;
- ✓ contribuer, par un travail de collecte et d'analyse de l'information, à la définition des propositions du Bénin au sein des instances multilatérales.



Immeuble de la BCEAO à Cotonou



# LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DÉCOULANT DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT EXIGE D'IMPORTANTES INVESTISSEMENTS.

Le Gouvernement devra intensifier des actions de promotion des investissements privés et publics et approfondir le système financier. Cela passe par la promotion des investissements directs étrangers, l'introduction de nouveaux instruments de financement, la

rationalisation de l'investissement public, le renforcement de la bancarisation du pays, la mobilisation de l'épargne nationale à des fins d'investissement, la promotion d'une micro-finance de développement et la promotion du partenariat public et privé.

## La promotion des IDE

L'amélioration du volume des investissements directs étrangers est nécessaire pour insuffler une dynamique aux investissements privés plus porteurs de croissance. En effet, par le biais de la présence des filiales des multinationales et de l'internationalisation des firmes nationales, la multinationalisation a des effets bénéfiques diffus, capables d'accroître la compétitivité de

l'économie nationale du fait que les investissements précèdent le commerce et créent la base commerciale ou productive. Par ailleurs les investissements directs étrangers apportent non seulement des capitaux et des marchés, mais également des technologies et des modes de gestion.

## La mobilisation de l'épargne nationale

L'épargne nationale, qui reste relativement modeste en proportion du PIB, devra connaître une amélioration en liaison avec une meilleure mobilisation de l'épargne intérieure. En cela, le développement du marché boursier régional,

une politique fiscale incitative et une politique monétaire capable d'inspirer confiance aux investisseurs sont des axes capables d'encourager l'afflux de capitaux.

## La promotion du partenariat public privé

Il est indispensable que le secteur privé et la société civile soient tous deux étroitement associés à l'effort de réforme du climat des investissements. A cet effet, ils doivent contribuer activement non seulement à l'identification des contraintes qui pèsent sur le secteur privé, mais aussi à la formulation des politiques et mesures visant à réduire ces contraintes, ceci tant pour assurer la pertinence des réformes et réponses apportées que pour favoriser la mise en œuvre de ces réformes au plan national.

Le principe du partenariat public privé (PPP) consiste à réunir les autorités publiques et des agents privés pour concevoir, financer, construire, gérer ou préserver un projet d'intérêt public. De tels partenariats supposent un partage de risque, de responsabilité et de propriété entre le gouvernement et le secteur privé. Entre les

deux extrêmes de la privatisation intégrale et de l'étatisation intégrale, les formules de PPP sont nombreuses et diffèrent par la nature du partage des risques qu'elles soutendent. Parmi les secteurs typiquement ou potentiellement concernées : l'eau potable, l'assainissement des eaux usées, le transport, l'énergie, les télécommunications, le tourisme, la santé et l'éducation.

L'adoption de ce PPP tient fondamentalement de la recherche d'une plus grande efficacité dans l'utilisation des fonds publics, d'un meilleur rapport qualité/prix de certains services d'intérêt commun. Par ailleurs, le PPP permet d'alléger la contrainte budgétaire publique en associant le secteur privé à la prise de risque liée au financement des investissements en infrastructures. Un recours aux capitaux privés réduit le besoin d'endettement public.

## La promotion d'une microfinance de développement

La microfinance s'est imposée comme un levier déterminant du développement communautaire. Elle constitue, depuis plus d'une dizaine d'années, une alternative financière pour permettre aux plus pauvres d'accéder au capital à travers l'appui et l'accompagnement des structures de proximité. Cependant, en dépit de la rapide expansion du secteur de la microfinance au Bénin, l'accès reste difficile à la majorité des habitants.

Le développement de la microfinance mérite encore une attention soutenue des autorités et les actions à mettre en œuvre à court terme consisteront à maintenir les populations déjà touchées et à élargir l'éventail des clients. Il s'agit notamment de procéder à :

- la réduction du taux d'intérêt ;
- l'amélioration de la gouvernance des institutions de microfinance et à l'adoption par elles d'outils efficaces de gestion ;
- l'amélioration de la qualité de la supervision des institutions de microfinance ;
- la mise en place du Fonds National de Microfinance devant assurer le refinancement des institutions de microfinance ;
- l'amélioration des conditions d'accès des PME et PMI aux ressources financières de développement de micro crédits.



Vendeuses de céréales au marché Dantokpa.



Vendeuse de tissus au marché Dantokpa.



Réalisé par



01 BP 6619 Ouagadougou 01  
BURKINA FASO  
Tél. : (226) 50 44 75 11  
Fax : (226) 50 44 75 12  
E-mail : [mediacom@fasonet.bf](mailto:mediacom@fasonet.bf)